Rapport d'activité 2018

PROMOTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE

FORMATION DES ÉLUS

RESTAURATION SCOLAIRE

EAU POTABLE

INFORMATIQUE

LE COMPTE ADMINISTRATIF

'Āmuitahira 'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉDITORIAL

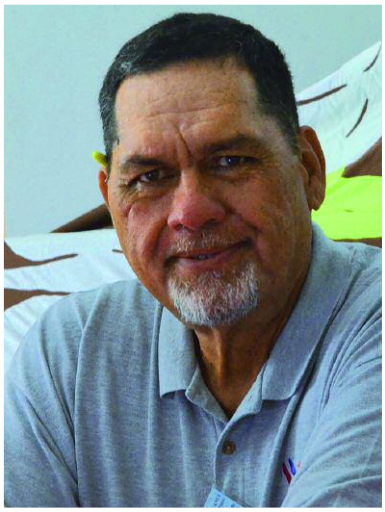

Le contexte institutionnel polynésien a été marqué par plusieurs événements qui ont impacté le monde communal en 2018. À commencer par la venue en Polynésie française de Mme Annick Girardin, ministre des Outre-mer, et sa rencontre au sein même du SPCPF ; une première, un symbole. Par ailleurs, les élections territoriales présupposent une promesse de stabilité politique durable.

Les résultats du recensement 2017 ont affiché une évolution pour plusieurs communes qui ont changé de strates : Rangiroa bascule dans la tranche « entre 3 500 et 9 999 » et les communes de Arue, Bora Bora, Hitiaa o te Ra et Teva i Uta, dans la tranche « supérieure à 10 000 ». À cela, il faut ajouter une embellie économique qui profite aux communes notamment au travers du FIP.

L'évolution du règlement intérieur du FIP et l'évaluation d'étape du contrat de projet ont par ailleurs marqué la volonté d'une collaboration État-Pays-Communes qui vise un partenariat efficace et durable.

Les travaux de réforme du statut de la Polynésie ont mobilisé le SPCPF dans le cadre de groupes de travail, de rencontres institutionnelles et de consultation en métropole.

Le lancement des travaux de toilettage de la FPC parallèlement au constat d'une mobilité qui se développe au sein des fonctions publiques est le gage d'un accompagnement des élus communaux au plus près de leurs besoins. Une nécessité face aux défis qui sont les leurs, notamment dans la mise en place des services publics environnementaux, selon le CGCT, qui s'avère ardue compte tenu des coûts et du manque d'ingénierie.

Pour le SPCPF, l'année 2018 a marqué une transition avec une présence communale importante dans les discussions sur les évolutions qu'elles soient financières (FIP-CDP), statutaires (FPC, statut de la Polynésie française) ou encore administratives (SAGE, Énergie...).

La volonté des partenaires de travailler avec une structure représentant l'institution communale se fait de plus en plus jour, témoignage que l'avis des communes compte. Désormais, le vœu des *tāvana* est que cet investissement de leur part soit relayé et pris en considération.

Le SPCPF en 2018, présent sur tous les fronts, est force de propositions ; le travail en synergie avec les partenaires institutionnels sur le FIP constitue un modèle à suivre, pour l'avenir, d'un processus collaboratif qui démarre en amont. Mettre en place des actions coordonnées avec l'ensemble des partenaires, voire anticiper et se positionner sur la scène institutionnelle dans une démarche proactive demeurent des challenges à relever.

> *(...) 2018 a marqué une transition pour le SPCPF avec une présence communale importante dans les discussions sur les évolutions financières, statutaires et administratives (...)*

Malgré les mouvements de personnels qui les traversent, les départements du SPCPF s'emploient à répondre aux nombreuses sollicitations des adhérents et partenaires, notamment en développant des approches transversales d'une part, en se rapprochant des communes d'autre part.

Chaque année, nous relevons ces défis par notre engagement et notre travail quotidien. Ce travail est détaillé dans ce rapport.

Je souhaite que nous le poursuivions ensemble en 2019, avec l'expérience et l'audace de tous, en nous appuyant sur l'action conjointe des élus, des agents communaux et du SPCPF.

Cyril Tetuanui
Président du SPCPF

SOMMAIRE

Édito du président 1

Sommaire 2

Calendrier des actions 2018 du SPCPF 4

LA PROMOTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE

Une année à géométrie variable 8
- Une équipe renouvelée
- Des projets à prioriser, une vision à définir

Point Com'

Une préoccupation constante : les finances et la fiscalité communales 10
- Le Fonds intercommunal de péréquation revisité
- Le SPCPF mieux représenté dans le contrat de projet

Les modifications du règlement intérieur du FIP

L'avis des communes sur les cadres juridiques en mutation 12
- Le projet de modification du statut d'autonomie
- Le Code polynésien des marchés publics : l'heure du bilan
- Pour une FPC plus attractive : un calendrier rythmé
- La réglementation des archives communales

Les représentations du SPCPF

Le SPCPF s'engage pour l'accès au droit pour tous

La voix des maires polynésiens relayée auprès des autorités métropolitaines 14

Un marathon de rencontres et d'échanges à Paris

Visite d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer

Une coopération croissante avec les autres départements du SPCPF 16

Les EPL : un montage juridique et financier accessible

Quelques chiffres 17

LA FORMATION DES ÉLUS

Une année de transition 18
- Une équipe modifiée
- Une activité évolutive et soutenue

Point Com'

Un programme de formation approprié 20
- Thèmes à succès, points de vigilance et d'interrogation
- Répartition des actions et du nombre de participants et d'heures par domaine (tableau)
- Typologie des formations réalisées

Le séminaire intra-archipel aux Marquises

Le 29e congrès des communes pour prévenir la crise des vocations

Des partenariats institutionnels renouvelés 23

Un champ de coopération élargi et une perspective : la formation à distance

L'ingénierie de formation renforcée et dynamisée 24

Des chiffres en baisse... 25

LA RESTAURATION SCOLAIRE

2018 au plus près des communes 26
- L'équipe : à deux c'est mieux !
- Une activité dynamique et ciblée

Point Com'

Des actions d'information et de sensibilisation stimulantes 28
- Des disparités aux Marquises
- Un séminaire aux îles Sous-le-Vent
- Une formation pour un service de qualité

Raromatai : des problématiques partagées

De la mise aux normes à un service de qualité : un accompagnement ajusté 30
- SPCPF-communes : une proximité accrue
- Le suivi individualisé des projets communaux

Quelques projets en bref

L'expertise reconnue du SPCPF 32
- Un département de plus en plus sollicité
- Externaliser pour un service aux communes amplifié

Le SPCPF, lauréat sur les biodéchets

Une stagiaire « Qualité » dans nos murs

L'EAU POTABLE

Dans la continuité de l'année 2017 34
- Une équipe en mouvement
- Une activité réajustée au gré des arrivées-départs

Point Com'

Les maîtrises d'œuvre : une priorité 36
- De belles avancées
- Le préalable indispensable aux travaux : les études

Hao : l'eau potable commercialisée

Rimatara : rénovation de la télésurveillance

Rurutu : le réseau d'eau du village de Hauti rénové

Le rapprochement avec les communes : améliorations et limites 38

Les référents SPCPF pour répondre aux besoins

Une réglementation modifiée grâce au SPCPF 39

Des règles de contrôle plus adaptées aux îles éloignées

L'activité du DEP en un clin d'œil (tableaux) 40
- Les maîtrises d'œuvre de travaux initiées ou terminées en 2018
- Type et nombre de projets
- Les principales autres réalisations en matière de projets

Des chiffres trompeurs 42

L'INFORMATIQUE

Une année... en toute sécurité **44**
- Une équipe stabilisée
- Une activité consolidée

Point Com'

Le quotidien du D.I. **46**
- Les maîtrises d'œuvre : un service dans les communes
- Peu d'études sollicitées
- Des logiciels déployés pour des services dématérialisés
- L'activité du département en un clin d'œil (tableau)
- Les initiations aux logiciels distribués
- La hotline : une permanence assurée

Rimatara : une infrastructure informatique bienvenue !
Des mises à jour pour une nouvelle adhérente

Des partenaires actifs et soutenants **49**
- CEGID : des nouveaux modules pour gérer les carrières et les absences
- Le CNFPT en soutien à la transformation numérique des services communaux

Neuf communes voient leur logiciel de paie évoluer

La sécurité informatique en ligne de mire **50**
- Un séminaire, une première, une réussite !
- Les agents du D.I. formés à Paris

LES COMPTES

Compte administratif et compte de gestion **52**
Bilan financier **53**
Analyse de la section de fonctionnement **53**
Analyse de la section d'investissement **55**
Tableaux récapitulatifs **57**
- Résultats globaux
- Résultats par compétence – Affection du résultat
- Résultats 2018 – section de fonctionnement
- Résultats 2018 – section d'investissement

Délibération n° 06/2019/SPC du 26 mars 2019 ..... **60**

- Directrice de la publication : Ivana Surdacki
- Rédaction : Hélène Missotte
- Suivi éditorial : Hélène Missotte, Laurence Cucheval
- Photos : SPCPF, sauf Manua Vecker-Sue (page 22), Circonscription administrative des îles Marquises (page 32) et Jalil Sekkaki (pages 39, 42, 43 et 44)
- Conception graphique et réalisation : Jean-Philippe Martin
- Impression : STP-Multipress

Les acronymes

ACCD'OM	Association des communes et collectivités d'Outre-mer
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFD	Agence française de développement
AEP	Adduction en eau potable
AGEDI	Agence de gestion et développement informatique
AMF	Association des maires de France
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'Information
AO	Appel d'offres
CA	Conseil d'administration
CAD	Conseil d'accès au droit
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDP	Contrat de projet
CEGID	Centre européen de gestion par l'informatique décentralisée
CFL	Comité des finances locales
CFSSI	Centre de formations à la sécurité des systèmes d'information
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CGF	Centre de gestion et de formation
CHSP	Centre d'hygiène et de salubrité publique
CNFPT	Centre national de formation de la fonction publique territoriale
COMEDEC	Communication dématérialisée des données de l'état civil
CRSD	Contrat de redynamisation des sites de défense
DA	Dotations affectées
DEP	Département de l'Eau potable
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DI	Département informatique
DGS	Directeur.trice général.e des services
DGSA	Directeur.trice général.e adjoint.e
DNA	Dotations non affectées
DPD (ou **DPO**)	Délégué à la protection des données *(Data protection officer)*
EAG	Établissement des achats groupés
FIP	Fonds intercommunal de péréquation
FPC	Fonction publique communale
FPG	Fonds paritaire de gestion
GRH	Gestion des ressources humaines
HC	Haut-commissariat de la République en Polynésie française
INSET	Institut national spécialisé d'études territoriales
ISLV	Îles Sous-le-Vent
OPT	Office des postes et télécommunications
PCS	Plan communal de sauvegarde
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSPF	Régime de solidarité de la Polynésie française
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
SAGE	Schéma d'aménagement général de la Polynésie française
SDAEP	Schéma directeur d'adduction en eau potable
SDR	Service du développement rural
SGDSN	Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
SIDSIC	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
Subdiv. admin.	Subdivision administrative

LE CALENDRIER DES ACTIONS DE 2018 - PREMIER TRIMESTRE

JANVIER 2018

19 Visite au SPCPF de M. Patrick Naudin, chef de la subdivision administrative des Australes et SG adjoint du haut-commissaire de la République
20-21 Visite au SPCPF de Mme Annick Girardin, ministre des Outre-mer
23 Rencontre de Cyril Tetuanui avec Marion Leroux, directrice de l'INSET d'Angers
25 Restitution des travaux des assises des Outre-mer à mi-parcours
30 Groupe de travail quadripartite sur le toilettage de la FPC

11-13 Préparation de la nouvelle convention tripartite SPCPF/CGT/CNFPT avec la directrice de l'INSET

11-18 Mission Ana'a
17-19 Mission Uturoa
29-30 Réunion des élues formatrices : coordination sur le programme 2018

3/8/22 Mission Teva i Uta
8-10 Mission Raivavae
8-10 Commission Hygiène de l'eau (Papeete) : Frederix Teriiatetoofa
14-17 Mission Napuka
16-25 Mission Tumara'a
19-21 Mission Rurutu
29-2/2 Mission Rimatara
29-9/2 Formation amiante pour le personnel « encadrant technique »
31 Départ de Marie-Laure Lai Koun Sing, directrice du DEP après 13 ans de service

10 Réunion de travail Direction - Président du SPCPF à Tumara'a
12-16 CA de l'EAG : Woullingson Raufoare
31 Réunion de travail Direction - Président du SPCPF

FÉVRIER 2018

5-9 Réunion de préparation CFL-FIP avec le président Cyril Tetuanui
8 Édouard Fritch annonce son souhait d'accéder à la demande des élus communaux au CFL d'augmenter le taux du FIP à 18%
27 Mission juridique des archives publiques (moderniser et adapter les textes réglementaires au contexte polynésien)
28 Groupe de travail toilettage de la FPC

2-3 Action mixte Santé et sécurité au travail
12-16 Formation de formateurs (élus formateurs)

4-5 Mission Hao
9 Mission Uturoa (accompagnement mise aux normes)

4-5 Mission Hao
16 Présentation des demandes de financement des communes de Teva i Uta, Raivavae, Taputapuatea et Tumara'a au comité d'instruction du CDP
20-22 Mission Hao
26 Mission Teva i Uta
26-27 Formation recyclage amiante

22 Assistance de groupe aux agents communaux chargés de la tenue des listes électorales
28 Déploiement dans 11 communes du logiciel gestion de la population et de l'état civil WIN-POP 2.23 jusqu'à fin mai

9 Comité syndical (vote du budget du SPCPF)

MARS 2018

12-15 Séminaire État-Pays-Communes : « Comprendre et expérimenter l'innovation publique. Faire les politiques publiques autrement »
28 Groupe de travail : toilettage de la FPC

7-8 Formation juridique : le nouveau Code polynésien des marchés publics
12-15 Réunion des élus formateurs
19-20 Action mixte : bilan d'étape du conseil municipal à Tumara'a

6 Uturoa : présentation du projet pilote et du contrat
26 Mission Uturoa

1 Départ Anaëlle Drollet, technicienne du DEP
7 Mission Teva i Uta
8-12 Mission Anaa, Faaite
12-29 Adoption de la nouvelle réglementation de l'eau potable
19-26 Mission Fakahina
22 Inf'eau PAPE : Archipel des Australes
22 Conférence sur la préservation des milieux aquatiques, Journée mondiale de l'eau
26 Mission Hao
28-29 Formation à la conduite de chantier de pose de canalisation

7 Réunion de travail Direction - Président du SPCPF

9-30 Mission d'un expert RH CEGID (Tahiti et Raiatea)
28 Mission Hitia O Te Ra sur les nouveaux modules GRH CEGID

LE CALENDRIER DES ACTIONS DE 2018 - SECOND TRIMESTRE

AVRIL 2018

4-6 Séminaire intra-archipel aux Marquises
30 Départ de Manava Laborde, juriste

4-6 Séminaire intra-archipel aux Marquises ▶
5 Formation PCS gestion de crise (Marquises)
25 Formation juridique : le nouveau Code polynésien des marchés publics

4-6 Séminaire intra-archipel aux Marquises
5-9 Rassemblement des élus formateurs
23-27 Mission Ua Pou

6 Mission Taha'a
16 Inf'eau PAPE : Les îles Sous-le-Vent
16-18 Formation au Code polynésien des marchés publics
18-24 Mission Teva i Uta
20 Mission Tumara'a
25-26 Formation découverte des finances publiques

11 Mission Moorea
11 Mission Teva i Uta
26 Bilan d'étape sur le Répertoire électoral unique au haut-commissariat

MAI 2018

2 Recrutement Amaury Corolleur, juriste
16 et 30 Groupe de travail : toilettage de la FPC
28 Point d'étape annuel des directions, VP et président du SPCPF

15-17 Action mixte : police du littoral
30-31 Préparation du congrès (élus formateurs)

24-25 Séminaire restauration scolaire aux Raromatai

14-17 Mission Tuamotu (tournée administrative) : Fakahina, Fangatau, Napuka, Puka Puka
24 Mission Teva i Uta
28-31 Formation DEP sur l'hydrogéologie en milieu volcanique
31 Inf'eau PAPE : Archipel des Tuamotu (1/2)

24-31 Mission Hikueru
31 Réunion avec l'ISPF sur le Répertoire électoral unique

16 Réunion de travail Direction - Président du SPCPF

JUIN 2018

4 et 6 Réunion du président avec Teva i Uta puis avec le haut-commissariat
5-6 Formation sur la pratique du CGCT et la responsabilité des élus
15 Recrutement Reva Tetuanui, juriste
15-29 Formation à l'AFD du chef de projet finances et fiscalité
19 Projet RESCCUE
26 Groupe de travail : toilettage de la FPC
27 Comité de pilotage : « Sensibilisation au tourisme »
27 Signature convention CNFPT/SPCPF

5-6 Formation sur la pratique du CGCT et la responsabilité des élus
13-14 Formation des élus : « Du schéma directeur à l'eau potable »
19-20 Formation « Politique de l'environnement » (Diren)

24-29 Mission Ua Huka

4-8 Mission Huahine (projet recherche de fuites) ▼

6-11 Mission Rimatara
13-14 Formation des élus : « Du schéma directeur à l'eau potable » animée par Frédérix Teriiatetoofa
13-15 Mission Raivavae
19 Mission Teva i Uta
19-22 Mission Manihi
24-26 Mission Hao

5 Réunion de travail à la TIVAA sur les ROLMRE
8-25 Formation de 2 agents du SPCPF à la « sécurité informatique »
20 Mission Uturoa
24-26 Mission Ua Huka
26-27 Mission Paea

LE CALENDRIER DES ACTIONS DE 2018 – TROISIÈME TRIMESTRE

JUILLET 2018

12 Réunion « Stratégie et développement des activités nautiques et sportives à vocation touristique » (président)
15-17 Rencontre du président Cyril Tetuanui avec le député Olivier Serva ▼

16-18 1er séminaire « Sport - Santé de la Polynésie française »
18-19 Mission Raiatea/Taha'a
Tournée ISLV : projet formation à distance en partenariat Commune/Pays/Fonds paritaire

3-4 Formation « Comment communiquer avec sa population / relation médias »
5 Formation « Les réseaux sociaux et l'e-reputation »
31-1/8 Formation juridique « Le foncier comme outil au service du projet communal et le domaine initial »
31-1/8 Rassemblement des élus formateurs

4-9 Mission Tureia
9 Mission Taputapuatea
15-20 Mission Arutua
17 Mission Teva i Uta
18-20 Mission Raivavae
19-22 Mission Manihi
24-31 Projet pilote aux Tuamotu : Mission Puka Puka
27 Inf'eau PAPE : Archipel des Tuamotu 2/2
31 Départ Hinarii Tahai, technicienne

16-19 Mission Hao
31 Réunion de présentation du D.I. à Moorea

1 Recrutement Vaihere Tuataa, DGSA, chargée des ressources et de la communication

24-25 Réunion de travail Direction - Président du SPCPF

AOÛT 2018

1 Groupe de travail : toilettage de la FPC
21 Adoption du décret n° 2018-735 fixant les conditions de réunion par téléconférence du conseil municipal dans certaines communes de Polynésie française
29 Groupe de travail toilettage de la FPC

1-2 Comité de pilotage (élus formateurs)
2 et 8 Formations Plan d'aménagement en cohérence avec le développement durable
4-5 Formation juridique : savoir lire le CGCT et la responsabilité des élus
20-21 Séminaire sur l'application de la RSPF : rôle de la commune (action mixte)
21 Réunion de préparation du congrès à Teva i Uta

13-14 Séminaire restauration scolaire à Teva i Uta

6-8 Mission Rurutu
21-22 Mission Teva i Uta
28 Mission Huahine

3-8 Mission Taiarapu-Ouest
6-8 Mission Rurutu
23 Mission Taiarapu-Ouest
28 Mission Hitiaa O Te Ra

1 Site du SPCPF piraté
14 Réunion de travail Direction - Président du SPCPF
16 Accueil Christine Costecalde, stagiaire INET (eau potable, assainissement, déchets)

SEPTEMBRE 2018

10 Trois élus invités à l'émission télévisée Hana Vevo
23 Cyril Tetuanui, invité au journal télévisé de Polynésie la 1re
24-25 Séminaire sur les EPL
24-25 Journée de concertation SAGE aux îles Sous-le-Vent à Uturoa
28 Visite parlementaire : commission de la loi EROM (égalité réelle outre-mer) au SPCPF

17-21 29e congrès des communes à Teva i Uta
24-25 Séminaire sur les EPL

5 Mission Uturoa
6-12 Mission Fatu Hiva et Nuku Hiva
23-27 Audit complémentaire Mataiva
26-29 Conseil et assistance à Ua Huka

7 Mission Huahine
12-14 Mission Raivavae
14 Inf'eau PAPE : avancée des travaux aux Gambier
24-25 Formation au nouveau Code polynésien des marchés publics

5-7 Mission Rimatara
24 Mission Tumara'a
24-25 Mission Hao
26-28 Mission Rimatara, Taputapuatea et Rurutu

3-7 Commission Orientation 2019-2020
7 Préparation du congrès des communes à Teva i Uta
7 Fin de stage de Christine Costecalde (INET)
21 Comité syndical à Punaauia

LE CALENDRIER DES ACTIONS DE 2018 – QUATRIÈME TRIMESTRE

OCTOBRE 2018

1 Comité de suivi du Plan Climat Énergie
4 Portes ouvertes gouvernement et APF : La nuit du droit
8-10 Journée concertation des archipels sur le SAGE (IDV)
10 Préparation du 101e congrès des maires de France et 27e congrès de l'ACCD'OM
11 Comité technique sur le SAGE
12 Comité de pilotage sur le SAGE
18-19 Toilettage FPC : président du SPCPF et CGF et groupe de travail
22-24 26e congrès de l'ACCD'OM
25-26 Carrefour de l'emploi public
25-29 Réunion des élus sur le projet de loi organique (modification du statut d'autonomie de la PF)

10-11 Formation juridique : les archives communales (obligations et responsabilité)
15 Recrutement Tehani Leyral, directrice de la formation du SPCPF
15-16 Formation aux enjeux et fondamentaux d'un service de restauration scolaire

1-3 Rassemblement des élues formatrices
1-5 Audit Nuku Hiva
2-6 Audit Rikitea
4-11 Mission Ana'a
11 Réunion de l'après-séminaire à Teva i Uta
11 Mission Uturoa
15-16 Formation aux enjeux et fondamentaux d'un service de restauration scolaire
15-17 Audits Tikehau
17-20 Audit Rangiroa
18-25 Mission Tatakoto
22-25 Mission Tureia

1 Recrutement de Nina Jarno, ingénieure eau potable du SPCPF
5 Mission Taha'a
15 Recrutement de Loïs Lefèbvre, technicien eau potable au SPCPF
26-30 Mission Ua Huka
31 Inf'eau PAPE : avancée des travaux à Teva i Uta
31 Départ Nanihi Bertrand, ingénieure du DEP

5-12 Mission CNFPT (JM Hyppolite) : enjeux de l'accompagnement des communes pour la transformation numérique
8-9 Séminaire sur la sécurité informatique
15-17 Mission Raivavae

2-4 Séminaire interne des cadres et direction générale : le projet du SPCPF
22 Point sur les services incendie et secours en Polynésie française avec la délégation de l'inspection général de la sécurité civile
29 Réunion de travail Direction-président SPCPF

NOVEMBRE 2018

2-3 Groupe de travail sur la mise en place des établissements de traitement du gibier
7-8 Contrat de projet : évaluation à mi-parcours du CDP 2015-2020 - séminaire
17 Avis des communes sur la circulaire d'application du Code des marchés publics
19 Journée des Outre-mer au Sénat
20 Groupe de travail de techniciens sur le bilan d'application du nouveau Code des marchés publics
20-22 Mission institutionnelle
23 Réunion Conseil d'accès au droit
26-30 Stage à l'ENA (DGS)
27 Comité de l'information géographique

19-22 101e congrès de l'Association des Maires de France (AMF)

2-3 Groupe de travail sur la mise en place des établissements de traitement du gibier
8-9 Groupe de travail sur « un repas de qualité dans les cantines scolaires du 1er degré »
16-20 Mission Ahe
22 SPCPF, lauréat de l'appel à projet sur le gaspillage alimentaire en restauration scolaire du premier degré
25-29 Mission Makemo

15-16 Mission Taputapuatea
26-1/12 Mission Ua Pou
27-4/12 Mission Puka Puka

12-13 Mission Ua Pou
20-22 Prospection nouveaux logiciels (salon des maires et des collectivités locales)
20-23 Mission Maupiti
21 Visite du SIDSIC (préfecture de Loir-et-Cher)
27-29 Mission Hao

DÉCEMBRE 2018

7 Rassemblement des élus formateurs : bilan 2018 et programmation 2019

6 Première commission d'appel d'offres du SPCPF sous le nouveau Code polynésien des marchés publics ▶
10-12 Participation à la tournée administrative aux Australes
20 Mission Teva i Uta

10-13 Mission Hiva Oa
19-21 Mission Nuku Hiva
20-24 Mission Makemo

10 Préparation du DOB (président)
20-21 Réunion direction + analyse des offres (commission d'appel d'offres)

LA PROMOTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE

Une année à géométrie variable

Chiffres

20 actions (groupes de travail)

200 stagiaires

1 800 heures

Coût : **31 736 780** Fcfp

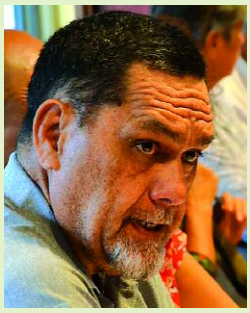

Le président du SPCPF suit les dossiers de la promotion.

C'est initialement pour promouvoir l'institution communale que quarante-six des quarante-huit communes polynésiennes se sont unies au sein du SPCPF. Sortir de leur isolement et être représentées sur la scène institutionnelle, défendre leurs intérêts sur les réformes qui les concernent sont autant d'objectifs que ce syndicat intercommunal à vocation multiple endosse face à des enjeux de plus en plus présents.

Porte-parole des *tāvana* qui se retrouvent au sein de groupes de travail pour définir des positionnements partagés, le SPCPF occupe désormais une place reconnue auprès de ses partenaires institutionnels à l'échelon local, national et ultramarin. La contrepartie est que le département en charge de la promotion de l'institution communale est de plus en plus sollicité. Il a fallu attendre le dernier trimestre pour voir l'équipe véritablement renforcée d'où un début d'année condensé.

▶ Une équipe renouvelée

Suite au départ à la retraite du directeur général des services qui pilotait le département Promotion, ce dernier a été pris en main par sa remplaçante, Ivana Surdacki. S'en est suivi le départ, imprévu au moment de la définition des objectifs de l'année, de la juriste.
Le déficit d'effectif – uniquement un chef de projet finances et fiscalité par ailleurs en charge des ressources humaines – a impacté l'activité du département jusqu'en septembre.
Le recrutement de deux juristes en mai et juin puis l'arrivée d'une directrice adjointe qui a pris en charge les ressources humaines ont pallié les difficultés à partir de septembre, le temps que les nouvelles recrues prennent pleinement leurs marques au sein de l'équipe.

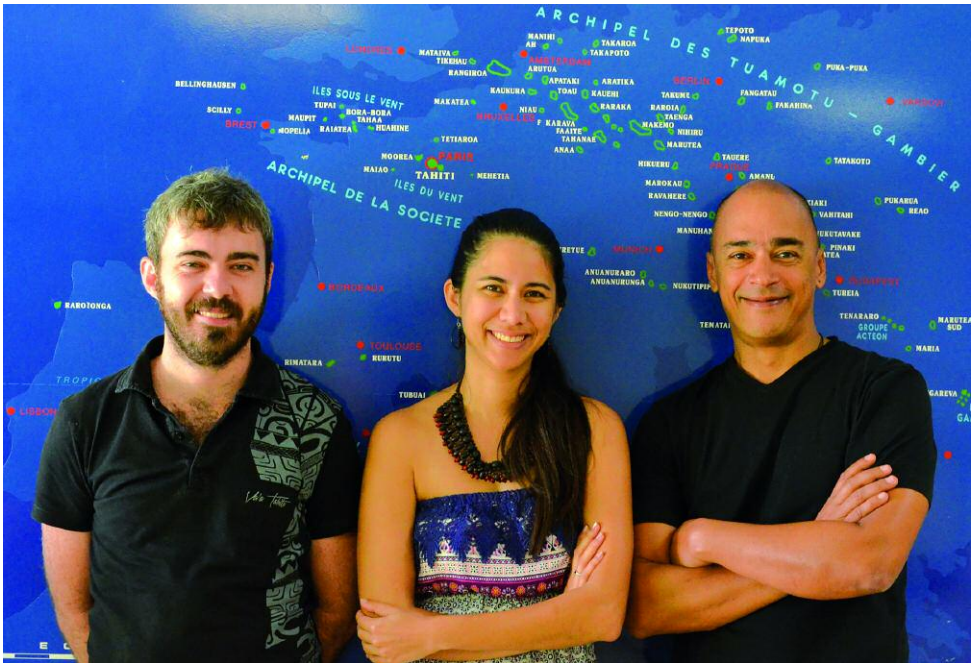

Deux juristes, Amaury Corolleur et Reva Tetuanui, sont venus grossir les rangs du SPCPF en 2018, aux côtés de Christophe Valadier, chef de projet Finances et fiscalité.

▶ Des projets à prioriser, une vision à définir

Parallèlement, la sollicitation grandissante du SPCPF se confirme, en raison de la volonté des partenaires de travailler avec une structure représentant l'institution communale. Malgré l'effort déployé pour prioriser les domaines et les interventions du département, il a été, compte tenu du contexte préalablement évoqué, encore plus difficile en 2018 de répondre à l'ensemble des demandes. Force de propositions au coup par coup, le SPCPF doit relever le challenge d'anticiper une action proactive et coordonnée.
La réorientation des activités du département, en lien avec le problème d'effectif, n'a pas empêché de continuer à construire une relation de travail et garder le lien avec les interlocuteurs de l'État comme du Pays, des liens étendus à la Nouvelle-Calédonie, l'AMF et l'ACCD'OM.
Le département a été amené à porter la voix communale dans de multiples domaines à commencer par les questions financières et à caractère juridique (FIP, contrat de projet, statut du Pays, FPC…). Il accompagne les élus dans leurs rôles au sein des instances de finances (FIP, contrat de projet, DETR), et assure, si nécessaire, la représentation des communes ou établit des avis sur des dossiers ou réformes (réforme constitutionnelle et loi sur les conseils municipaux par téléconférence), et notamment en 2018, la modification du statut du Pays, le SAGE, l'archivage ou encore le bilan communal de l'application du nouveau Code des marchés publics. Des actions porteuses qui renforcent l'image du SPCPF et la reconnaissance du positionnement institutionnel des communes.
En interne, la collaboration du département Promotion avec les autres départements du SPCPF s'est consolidée sur certaines actions (congrès des communes, séminaires dans les archipels) ou par un appui juridique et stratégique aux départements notamment de l'eau potable et de la restauration scolaire.

Point Com'

Les sollicitations des médias démontrent que le SPCPF est reconnu comme un interlocuteur crédible et professionnel par les médias. Par ailleurs, le service Communication du SPCPF diffuse un certain nombre de supports éditoriaux qui participent à forger l'image d'un syndicat actif, productif et professionnel. L'agenda du SPCPF, plébiscité depuis sa première mouture en 2013, constitue un de ses outils de promotion de l'institution communale. Le thème décliné dans l'agenda 2019 a porté sur les projets de développement dans chacune de ses communes adhérentes.
En 2018, le département Promotion a communiqué sur ses projets et actions au travers de 8 publications sur le site du SPCPF et 23 posts sur la page Facebook du SPCPF.
En termes de visibilité, les publications Facebook touchent en moyenne 786 personnes, certaines atteignant jusqu'à 3 000 personnes. Le site Internet, quant à lui, a fait l'objet de plus de 40 000 visites, ayant pâti par ailleurs d'un piratage qui l'a mis hors service durant trois mois.

8 publications sur le site du SPCPF, plus de 40 000 visites, et 23 posts Facebook

Une préoccupation constante : les finances et la fiscalité communales

▸ Le Fonds intercommunal de péréquation revisité

Ressource essentielle des quarante-huit communes polynésiennes, en l'absence de fiscalité propre, le FIP est le moyen de partager les recettes fiscales avec le Pays à hauteur de 17 %. En réalité 90 % du FIP proviennent des recettes fiscales, et 10 % environ de l'État. Cette somme est ensuite répartie entre toutes les communes en dotations non affectées (DNA) et dotations affectées (DA).

Les premières alimentent les budgets communaux en fonctionnement et en investissement, des fonds qu'elles gèrent librement. Les deuxièmes sont attribuées, sur demande, à des projets d'investissement communaux (constructions scolaires, signalétiques pour l'adressage, construction de caserne de sapeur-pompier, acquisition de logiciels et de matériels informatiques, etc.).
Les éléments pris en compte pour répartir les dotations sont la population scolaire, le nombre de logements sociaux, mais aussi la distribution de la population et l'éloignement.

Or, en 2018, vingt-six communes dont la population a diminué voyaient par la même baisser leurs DNA.

Les élus membres du Comité des finances locales (CFL : organe décisionnaire du FIP) ont donc proposé d'augmenter les DNA de 5 %. En outre, le poids de certains critères de distribution a été modifié, de sorte que 22 communes sur les 26 concernées ont conservé la même DNA malgré la diminution de leur population. Les élus communaux ont également insisté pour que les décisions relatives aux DA tiennent compte de la consommation des crédits précédemment octroyés.

Comme prévu, la réécriture du règlement intérieur du FIP *(lire encadré)* a été finalisée dans un objectif de clarification grâce à la collaboration des services de l'État, du Pays, et du SPCPF désormais membre à part entière des groupes techniques du FIP. Il en ressort que le dispositif bénéficie dès lors d'une meilleure visibilité. Le dépôt des dossiers est avancé et l'étude de leur recevabilité introduite. Les ressources du FIP seront donc maintenant connues de manière anticipée.

Le président du SPCPF et les maires polynésiens présents au comité des finances locales ont travaillé à donner plus de visibilité au dispositif du FIP.

Une réunion de suivi, initialement prévue au mois de novembre, a été reportée à début 2019. Par ailleurs, la problématique du financement des communes a fait l'objet de groupes de travail d'élus réunis à cinq reprises. Une nouvelle hypothèse se fait jour : celle d'un FIP avec plancher.

Les modifications du règlement intérieur du FIP

- Les communes recevront désormais une décision d'irrecevabilité de leur projet en cas de dossier incomplet ou inéligible.
- Les dossiers seront à déposer en août au lieu du mois d'octobre, avec un aménagement prévoyant l'examen de la complétude du dossier en octobre pour l'année de transition.
- Un point de situation sur l'exécution des projets passés et les perspectives d'avenir sera effectué par les membres du CFL en novembre.
- Le taux de financement des DA (fixe et non plus variable) sera connu à l'avance et les décisions relatives au FIP interviendront plus tôt, vers la mi-février.

Cette question a été traitée dans le cadre de la modification du statut du Pays (article 52 consacré au FIP) et n'a pas manqué d'être soulevée et soulignée par la délégation polynésienne lors de la mission institutionnelle et à la tribune du 101e Congrès de l'association des maires de France par le président Cyril Tetuanui.

▸ Le SPCPF mieux représenté dans le contrat de projet

Le souhait des communes d'améliorer la gouvernance du contrat de projet notamment par la rédaction d'un règlement intérieur et l'organisation de groupes de travail, ainsi que la poursuite de l'état des lieux de chaque opération, s'est soldé par une meilleure représentation communale (via la SPCPF) tout au long du processus d'élaboration du contrat et l'exercice d'un lobby pour que soit respectée l'évaluation à mi-parcours prévue au contrat.

Des réponses ont été sollicitées lors de la mission institutionnelle quant à la reconduction du dispositif qui arrive à son terme en 2020 ainsi que la nécessité qu'il entérine les délais de mise en œuvre des compétences environnementales.

L'avis des communes sur les cadres juridiques en mutation

Une vingtaine de maires et conseillers municipaux ont participé à un groupe de travail consacré à la réforme du statut de la Polynésie française en présence de la sénatrice Lana Tetuanui.

▶ Le projet de modification du statut d'autonomie

Les élus communaux ont remis leur avis sur le projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française aux institutions du Pays et au haut-commissariat de la République au mois d'octobre.
Issu de travaux menés par une vingtaine de maires et de conseillers municipaux, l'avis s'articule autour de quatre points principaux : la nécessaire reconnaissance du fait nucléaire par la République, l'exercice des compétences en matière de production d'électricité, l'habilitation des communes à intervenir dans les compétences du Pays (article 43.II), et la nécessaire autonomie de gestion et liberté d'administration des communes (FIP, fiscalité). Ont également été ajoutés pour la loi simple des avis sur les sociétés publiques locales et les crématoriums.

▶ Le Code polynésien des marchés publics : l'heure du bilan

Un bilan sur l'application du nouveau Code polynésien des marchés publics a été dressé à la fin de l'année 2018. Après un accueil favorable de la réforme par les élus et cadres communaux, les dispositions de la loi du Pays et de son arrêté d'application sont globalement appropriées même si certains dispositifs et cas particuliers des îles éloignées nécessitent quelques précisions. Mais repenser l'achat public est une mutation qui prend du temps pour s'ajuster à toutes les organisations administratives et financières.

La mise en œuvre du code a été considérée trop rapide par les communes qui ne disposent pas toutes de services compétents dédiés. La proposition unanime de renforcer la spécialisation des ressources humaines s'avère la clef du développement de cette nouvelle politique publique. Les formations, de base et continues, devront prévoir cette expertise. La demande de professionnalisation de la filière des marchés publics est posée. Recueillir l'avis des entreprises sur l'application du nouveau code à leur échelle permettra de dresser un bilan commun entre tous les acteurs de la commande publique. Enfin, les communes souhaitent continuer le partenariat déjà initié avec le Pays sur la consultation des projets de modification de textes qui tiendraient compte du bilan global.
Enfin, un bilan sera désormais élaboré chaque année afin de suivre l'évolution de l'application du Code des marchés publics dans les communes polynésiennes.

Pour une FPC plus attractive : un calendrier rythmé

Après cinq années d'application et suite au mouvement social de mai 2017, monsieur le haut-commissaire de la République s'est engagé, sans conduire à une refonte du dispositif, à organiser un travail de toilettage de la fonction publique des communes. Parallèlement les élus communaux ont pris conscience de la nécessité de la rendre plus attractive.

C'est le message que les présidents du SPCPF et du CGF ont fait passer à l'occasion de leurs entretiens avec le député Olivier Serva mandaté par le Premier ministre à rendre une étude sur la *« Valorisation et attractivité de la fonction publique ultramarine »*. Il a également été question de repenser le rôle du SPCPF en matière d'appui aux élus.

Un travail sur le toilettage du statut de la fonction publique communale a été entrepris dans le cadre d'un dialogue social dont le calendrier soutenu a permis d'aboutir à la rédaction d'un projet de modification de la FPC :

- 8 réunions de travail entre les élus communaux et les représentants du personnel, animées par le CGF à la demande du haut-commissaire. Le groupe de travail compte 17 membres représentant les élus, les partenaires sociaux, les techniciens du SPCPF et CGF et les services de l'État ;
- 3 réunions d'élus communaux menées par le SPCPF alimentant la réflexion des élus du Conseil supérieur ;
- 3 réunions pour recueillir l'avis des directeurs généraux des services et directeurs des ressources humaines, organisées par le CGF ;
- 1 réunion avec les représentants de la Polynésie française à l'Assemblée nationale et au Sénat ;
- 1 présentation pour validation au Conseil supérieur de la fonction publique des communes le 7 novembre ;
- 1 réunion à Paris avec le député Serva dans le cadre de la mission institutionnelle de novembre 2018.

LES REPRÉSENTATIONS DU SPCPF

En 2018, le SPCPF a pris part à plusieurs comités (de pilotage, de suivi ou techniques) : sensibilisation au tourisme, suivi du Plan Climat Énergie, SAGE, et information géographique. Il a également participé au Projet RESCCUE, à la journée de concertation des archipels sur la SAGE aux îles Sous-le-Vent et celle des îles du Vent, ainsi qu'au séminaire sport-santé.

La réglementation des archives communales à l'étude

Organisé par le haut-commissariat de la République en Polynésie française et le Service du patrimoine archivistique et audiovisuel du Pays, un rapport d'expertise juridique relatif à l'archivage en Polynésie française a été réalisé mais s'est avéré insatisfaisant. Les groupes de travail sur la mise en œuvre d'une réglementation des archives (qui n'existe pas pour les communes) prévus en 2018 ont été reportés en 2019.

Le SPCPF s'engage pour l'accès au droit pour tous !

Afin de faciliter l'accès au droit à nos populations, la création de « conseil d'accès au droit » (CAD) est prévu. Le tribunal de première instance de Papeete propose de créer des consultations gratuites à destination de toute la population dans des lieux et à des moments définis, par le biais d'un Conseil d'Accès au Droit (CAD). Tous les domaines pourraient y être abordés (questions sur le foncier, la famille, le droit du travail, le droit du commerce, etc.).

Le SPCPF sera membre du CAD et s'est engagé à être un relais entre les communes et les autres membres du conseil, tel que le Pays, l'État, l'Ordre des avocats du Barreau de Papeete, les huissiers de justice, la chambre des notaires ou encore le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. L'objectif est que toute la population de la Polynésie française puisse accéder à ces conseils gratuits. Certaines communes ont ainsi été choisies pour accueillir les conseils des différents intervenants.

La voix des maires polynésiens relayée auprès des autorités métropolitaines

Comme chaque année, à la faveur de la présence de nombreux maires polynésiens au congrès de l'association des maires de France (AMF) en novembre, une délégation du SPCPF a rencontré les autorités institutionnelles métropolitaines *(lire encadré)*.

Dans la continuité de la mission de 2017, il s'est agi d'apporter des propositions concrètes sur les points évoqués l'année précédente, et d'avancer sur des solutions envisageables, après avoir partagé sur l'ensemble des sujets, en toute transparence, avec l'ensemble des partenaires, notamment le président de la Polynésie française et le haut-commissaire de la République.

Ont donc été abordés dans le cadre d'échanges nourris avec les différents interlocuteurs, dans une volonté de modernisation :

- la réforme du statut d'autonomie,
- la réforme de la FPC,
- l'évaluation de l'exercice des compétences environnementales (notamment concernant l'eau potable),
- le CGCT qui apparaît être un outil complexe à modifier,
- le contrat de redynamisation des sites de la défense, pour lequel certains actes s'avèrent inadaptés à la réalité du terrain,
- les concessions en matière d'électricité, requérant un besoin d'accompagnement,

- les accords de l'Élysée et le plan de convergence pour lesquels les élus ont souhaité connaître les suites données en particulier en ce qui concerne le contrat de projet,
- le statut des élus (notamment les indemnités). Le souhait d'une révision de l'indemnité des élus, abordé dans un courrier adressé au haut-commissaire, a fait l'objet d'une proposition à l'occasion des échanges à Paris : inclure cette modification dans une loi simple adossée au statut du Pays.

La délégation polynésienne a multiplié les rencontres avec les représentants de l'État en métropole en fin d'année, comme ici, à l'Élysée, avec M. Stanislas Cazelles, conseiller Outre-mer du président.

Un marathon de rencontres et d'échanges à Paris

Pour aborder les nombreux sujets évoqués, la délégation polynésienne a multiplié les rencontres. Elle était constituée du président Cyril Tetuanui, accompagné des maires des communes de Rurutu, Frédéric Riveta, de Manihi, Mireille Haoatai (également membre du CFL national), de Mahina, Damas Teuira, de Moorea, Evans Haumani et Frédérix Teriiatetoofa ainsi que des représentant du CGF, René Temeharo son président et Karl Martin, son DGS, en plus de trois agents du SPCPF. La délégation a été reçue :

- **à l'Élysée** où elle a rencontré M. Stanislas Cazelles, conseiller Outre-mer du président Macron ;
- **à l'Assemblée nationale** avec Olivier Serva, député de la Guadeloupe, président de la délégation aux Outre-mer que le président avait reçu dans l'année en Polynésie, et son collaborateur, Raphaël Lapin ;
- **au ministère de l'Outre-mer :** Thomas Degos, préfet, directeur de cabinet, Brice Blondel, directeur adjoint de cabinet, Rémi Bastille, conseiller chargé des affaires régaliennes, institutionnelles et de la sécurité au ministère de l'Outre-mer, Jean-Pierre Balcou, sous-directeur des affaires juridiques et institutionnelles ;
- **à Matignon :** Xavier Brunetière, conseiller Outre-mer au cabinet du Premier ministre ;
- **au ministère de la Cohésion des territoires** et des relations avec les collectivités territoriales : Olivier Bouchery, conseiller spécial ;

- **au ministère de l'Intérieur :** Magali Charbonneau, directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Intérieur ;
- **au Comité des finances locales national,** Yohann Marcon, chef du bureau des concours financiers de l'État et secrétaire du CFL.

La délégation a également rencontré des représentants de ses partenaires :

- François Deluga, président du **CNFPT**, et
- pour l'**AMF** : François Baroin, président, Agnès Le Brun, vice-présidente et porte-parole de l'AMF, maire de Morlaix et membre du bureau ainsi que Pauline Delaëre-Papin, conseillère technique.

Déjà incluse dans l'avis des élus communaux sur la modification du statut du Pays, la question de la compétence des communes en matière économique et sociale (art. 43.II) a été abordée. Il en ressort que l'article sera bien modifié. Sur ce point, le Pays et les élus communaux partagent la même vision si ce n'est sur le cadrage de la mise à disposition de moyens.
Concernant le comité des finances locales national, suite au problème de mailing list qui a entraîné l'absence de courrier d'invitation jusqu'en novembre, la rencontre du secrétariat a permis d'évoquer la possibilité d'une présence au CFL par visio-conférence.

Si l'intérêt pour la voix des communes est parfois évident sur certains points (FPC, CGCT, statut de la Polynésie française), il se fait plus réservé sur d'autres (CRSD, statut des élus). Toutefois, l'écoute est certaine et la volonté de permettre une adaptation des dispositifs est exprimée. De même, la conviction que les solutions doivent venir d'un processus consultatif organisé en Polynésie est affirmée. Ces prises de positions invitent à poursuivre les travaux en cours et à entretenir cette collaboration avec les interlocuteurs rencontrés par des échanges et un suivi des dossiers réguliers dans l'année. Dans cette perspective, un plan d'action devra être mis en place.

Visite d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer

En janvier, la ministre des Outre-mer Annick Girardin, présente en Polynésie française, s'est déplacée pour la première fois dans la maison des communes afin de rencontrer leurs représentants.

Une coopération croissante avec les autres départements du SPCPF

Le département Promotion est amené à animer des formations concernant des problématiques juridiques auprès des élus.

La collaboration entre les départements du SPCPF s'est notamment matérialisée par la volonté des départements d'aller ensemble au-devant des élus communaux en organisant des séminaires intra-archipel à l'occasion desquels tous les départements sont représentés afin d'exposer les évolutions, le travail réalisé et de recueillir l'avis d'élus ne se déplaçant que très rarement sur Tahiti.
Par ailleurs, le département a apporté son concours aux projets et actions qui relèvent de plusieurs départements en 2018 :

- **Le département Formation :**
  - en intervenant dans le séminaire relatif aux entreprises publiques locales (EPL) qui visait cette année à rendre plus concrète l'approche de cette solution, peu utilisée par les communes polynésiennes, en termes de recherche de financement, pour leurs actions de développement sur leur territoire (en particulier les communes du CRSD) [*lire encadré*] ;
  - en participant, aux côtés des cadres et des élus communaux, à la conception des supports et ateliers du 29e congrès des communes (qui devraient déboucher sur des groupes de travail sur le statut de l'élu en 2019), la mission institutionnelle en métropole ainsi que les formations.

- **Le département Restauration scolaire**
  - en lui apportant appui et conseil juridique dans le cadre des groupes de travail sur les établissements de traitement du gibier aux Marquises en collaboration avec le Pays ; une participation du SPCPF qui a permis de cibler les besoins dans les communes et de travailler sur la recherche de modes de gestion éventuels ;
  - la question de l'utilisation et de la valorisation des produits locaux (quelle part dans les cantines scolaires ?) a également donné lieu à discussion et projet avec le ministère de l'Économie verte.

- **Le département Eau potable**
  - sur l'évolution réglementaire ;
  - et les dossiers de financement.

Les EPL : un montage juridique et financier accessible aux communes polynésiennes

Les 24 et 25 septembre 2018, les départements Promotion et Formation du SPCPF ont organisé un séminaire à destination des élus ainsi qu'un groupe de travail sur la thématique « Développer avec les Entreprises publiques locales (EPL) ». Faisant suite à une présentation générale réalisée en 2017 par la Fédération des EPL notamment, ces deux journées ont permis d'aborder les EPL de façon pratique avec l'intervention d'un élu de Nouvelle-Calédonie et directeur d'une SEM, M. Yoann Lecourieux. Il n'en existe pas encore en Polynésie française mais cette forme juridique prend de plus en plus d'ampleur en métropole et en Nouvelle-Calédonie et pourrait s'avérer particulièrement appropriée en matière d'assainissement.

Quelques chiffres

PRÉVU			RÉALISÉ		
NOMBRE D'ACTIONS	STAGIAIRES	HEURES	NOMBRE D'ACTIONS	STAGIAIRES	HEURES
28	318	3 626	20	200	1 800
		▸▸▸ DIFFÉRENCE :	8	118	1 826
		TAUX DE RÉALISATION :	71%	63%	50%

Le taux de réalisation inférieur à celui de 2017 s'explique par les mouvements de personnel et un programme dont les priorités ont été redéfinies avec l'arrivée des deux nouveaux juristes (mai - juin) et celle de la directrice adjointe qui a permis au chef de projet Finances et fiscalité de se recentrer sur la mission de promotion. Il faut néanmoins souligner la réactivité de l'équipe recomposée au sein de ce département qui a permis de maintenir une qualité de travail à la hauteur des enjeux.

Les départements de la Promotion et de l'Eau potable sont intervenus conjointement devant la commission de la santé à l'Assemblée pour présenter et soutenir les propositions de modification de la réglementation de l'eau potable.

Chiffres

30 actions

630 stagiaires

12 114 heures

Coût :
32 972 223 Fcfp

Une année de transition

Marcelin Lisan, vice-président du SPCPF, délégué à la formation.

Face aux problématiques communales qui évoluent sans cesse, la formation s'avère particulièrement indispensable et recherchée par les élus.
Le département Formation du SPCPF s'emploie à s'adapter à leurs besoins en proposant des actions d'information et de formation en continu afin qu'ils exercent leur rôle dans les meilleures conditions. Séminaires thématiques ou intra-archipel et congrès des communes favorisent échanges et dialogues en vue d'améliorer les pratiques.
L'année 2018 a été marquée par des événements à la fois internes au SPCPF (réorganisation des moyens humains) et externes (élections territoriales) qui ont impacté son programme. En effet, le peu de participants en début d'année (taux de candidature en dessous de la moyenne) a contraint le département à reporter des formations sur le second semestre, ce qui a considérablement alourdi le calendrier pour cette période.

▶ Une équipe modifiée

Du fait de la prise de fonction de la directrice de la formation en octobre (programmé en août), une grande part de la programmation a été portée par la chargée de formation, soutenue par un emploi occasionnel à l'occasion du congrès des communes. Son arrivée a permis de préparer avec les élus formateurs un programme 2019 plus étoffé, mettant particulièrement l'accent sur les actions dans les archipels délocalisées.

Tehani Leyral, nouvelle directrice de la formation au SPCPF.

Point Com'

- L'offre de formation du SPCPF sous forme de catalogue, les « Moments forts » et les Actes du congrès des communes, le rapport d'activité du SPCPF, distribués à l'occasion du congrès des communes, sont autant de supports réalisés par le service de la Communication du SPCPF et unanimement reconnus de bonne qualité. Ils créent du lien vis-à-vis des publics de la structure.
- Le 29e congrès des communes qui s'est tenu à Teva i Uta a constitué comme de coutume une opération de communication produisant des retombées médiatiques importantes.
- Le piratage du site Internet SPCPF a eu un impact certain sur l'utilisation de l'e-ressources et n'a pas permis d'alimenter systématiquement cet espace notamment avec les contenus de formation pour les élus-formateurs d'une part et les stagiaires d'autre part.

Ce sont 3 articles et 21 posts relatifs à la formation qui ont été publiés respectivement sur le site du SPCPF et sur sa page Facebook.

▶ Une activité évolutive et soutenue

Il ressort de l'activité annuelle :

- Un programme varié répondant d'une année sur l'autre aux besoins exprimés par les communes (mixité des formations, information sur les sujets dits d'actualité et qui impactent la gestion communale - ex : réforme du Code des marchés publics, finances ou environnement).

- La pertinence des actions intra-archipel pour répondre à des besoins très différents (disparité entre les communes et entre les archipels, configurations locales et pratiques différentes).

- Un bilan d'activité plutôt positif au regard des moyens du département (les objectifs chiffrés témoignent d'une activité soutenue et d'une bonne gestion du programme) avec le recrutement effectif de la directrice de formation décalé, et un collège d'élus formateurs, difficilement disponibles pour certains mais efficaces et reconnus.

- Une évolution de l'offre de formation qui doit se poursuivre pour dynamiser et répondre aux enjeux (méthodes pédagogiques et contenus) : les séminaires intra-archipel axés sur la proximité entre le SPCPF et les communes offrent une plus grande participation des élus.
  Réalisés en collaboration avec les départements techniques (Restauration scolaire, Eau potable, Informatique) et le département Promotion, ils permettent également de développer l'information sur des contenus d'actualité.

- Le travail collaboratif entre les deux départements Promotion et Formation pour concevoir et animer des formations classiques et intra ont donné de bons résultats et démontré l'articulation nécessaire entre ces deux départements.

- Une attention permanente sur l'offre de formation dont l'attractivité et l'adaptabilité sont des enjeux à entretenir continuellement (efforts à poursuivre pour aller dans les communes, analyser les besoins, ...).

- L'arrivée de la DGSA chargée des ressources au SPCPF en juillet a contribué à quantifier les retards pris dans le règlement des frais de transport notamment (comptabilité et gestion des billets d'avion décalés entre Air Tahiti et le SPCPF).
  Cette dernière a en effet entamé un travail d'épuration des factures impayées pour une régularisation dès 2018, ce qui a impacté la consommation budgétaire de l'année et ses résultats financiers.

Un programme de formation approprié

Le premier challenge relevé par le département Formation était d'établir un programme de formations alliant offre standardisée et offre spécifique en adéquation avec les réformes ou évolutions institutionnelles qui impactent le monde communal, tout en veillant à :

- varier les méthodologies (formation intra-communale, intra-archipel, journée/séminaire thématique) pour répondre aux besoins d'information et de formation ;
- accompagner la montée en puissance des départements Promotion et Restauration scolaire ;

- soutenir (technique, pédagogie) les départements de l'Eau potable et de l'Informatique en matière de formation des élus.

Sur le plan méthodologique, le séminaire intra-archipel a été un véritable succès ; l'expérience sur les Marquises a permis de vérifier la pertinence de l'action à plusieurs niveaux *(lire encadré page 22)*.
En interne, la collaboration entre les départements Formation et Promotion a été payante. Les échanges réguliers entre les deux équipes ont largement contribué à faire face aux nécessaires changements de programmation. Des actions d'information centrées sur l'actualité communale et les réformes ont pu être mises en place.
L'appui méthodologique et le soutien technique ont été importants en 2018 pour l'ensemble des départements techniques, notamment Informatique et Eau potable.
L'organisation de deux séminaires sur la sécurité informatique et l'état des lieux et perspectives en matière d'eau potable ont donné des résultats démontrant l'importance de développer la veille technique et le conseil.

▶ Répartition des actions et du nombre de participants et d'heures par domaine

DOMAINE	SOUS-DOMAINE	PARTICIPANTS	HEURES
ANIMATION DU RÉSEAU DES ÉLUS FORMATEURS	■ Formation de formateurs	10	259
	■ Comité de pilotage : thème du congrès	22	308
	■ Scénario pédagogie congrès	34	476
	■ Bilan 2018	13	175
FONDAMENTAUX	■ Eau potable	14	196
	■ Environnement - DIREN	12	168
	■ Juridique	23	322
		14	185
		11	154
		14	196
		12	168
		14	196
	■ Management et communication	11	154
		11	74
	■ Restauration scolaire	25	315
	■ Sécurité informatique	52	728
	■ Sécurité publique	21	294
		20	280
GRANDS ÉVÉNEMENTS	■ 101e congrès de l'AMF	13	455
	■ 26e congrès de l'ACCD'OM	2	70
	■ 29e congrès des communes	160	5600
PROJET DÉPARTEMENT	■ Recueil des besoins	2	28
SÉMINAIRES THÉMATIQUES	■ Actualité	19	315
	■ Environnement	16	109
		12	84
	■ Juridique	29	203
	■ Management et communication	28	378
	■ Social	16	224
TOTAL		630	12 114

Les formations des élus privilégient la participation et la mise en situation.

▶ Typologie des formations réalisées

Typologie	Nombre de formations	Nombre de participants	Nombre d'heures
■ Fondamentaux	16	254	3 430
■ Projet département	1	2	28
■ Animation réseau élus formateurs	4	79	1 218
■ Séminaire thématique	6	120	1 313
■ Grand événement	3	175	6 125
TOTAL	**30**	**630**	**12 114**

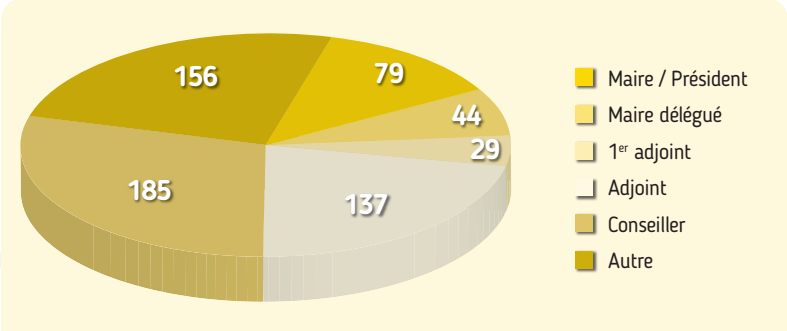

▶ ***Formation : 630 élus,*** *répartis selon leur typologie*

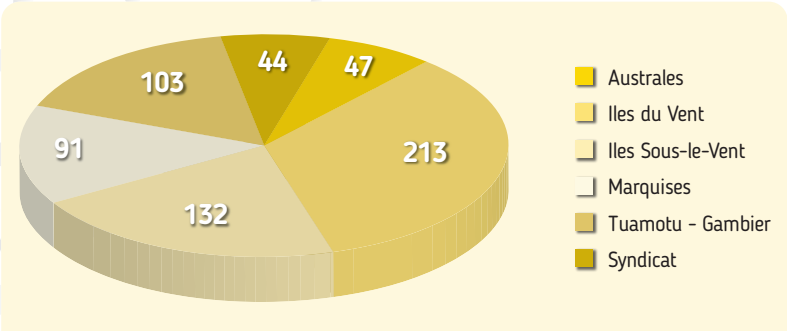

▶ ***Formation : 630 élus,*** *répartis selon les archipels*

▶ Thèmes à succès, points de vigilance et d'interrogation

Les domaines (ou thèmes) de formation qui ont rencontré le plus de succès (en nombre de candidatures) sont :

- les actions liées aux réformes institutionnelles qui impactent le fonctionnement des communes (Code des marchés publics, RSPF) ;
- le statut de l'élu (lors du congrès des communes) ;
- l'environnement, notamment sur les enjeux de gestion du territoire et de préservation des écosystèmes ;
- les actions mixtes CGF- SPCPF : les archives communales, le RSPF, la police du littoral (taux de participation et prise de conscience des enjeux, éveil à des changements de pratiques) ;
- la responsabilité et le rôle des élus (fondamentaux).

Les actions qui ont le moins mobilisé les élus (peu de candidatures et besoin de relancer) sont :

- les nouveaux thèmes comme la sécurité des systèmes d'information par méconnaissance du sujet ;
- la formation « Conduite de projets et financement » reportée au second semestre puis annulée ;
- les formations «Plan communal de sauvegarde : gestion de crise», finalement annulées du fait de l'indisponibilité des formateurs, mais qui avaient réuni peu d'inscrits.

Le bilan d'étape ou de fin de mandature n'a pas été très sollicité. Pourtant, ce type de séminaire interne à une commune invite les participants à réfléchir sur l'avancement des projets, les difficultés, les forces, les faiblesses et les priorités, et permet de souligner les points à améliorer dans l'organisation, le management et la cohésion de l'équipe municipale.
Peu de communes osent encore investir dans ces méthodes d'évaluation, néanmoins utiles pour identifier les points à améliorer et, le cas échéant, réorienter les organisations ou les projets et mieux communiquer avec les citoyens.

Le séminaire intra-archipel aux Marquises : un format efficace à reconduire

En avril 2018, s'est tenu le premier séminaire intra-archipel de l'année, réunissant 22 élus et agents de toutes les îles Marquises à Hiva Oa. Offrant la proximité demandée par les maires, ce séminaire a permis d'informer, de former et d'échanger avec les participants sur un large champ de thématiques allant de la restauration scolaire du premier degré au plan communal de sauvegarde en passant par la fonction publique communale et les dispositifs de financement (FIP, contrat de projet, observations de l'AFD sur les finances communales, les étapes de la mise en place d'un projet...).

L'expérience de ce séminaire intra-archipel est concluante à plusieurs égards :

- un accès facilité à la formation et l'information pour un public plus important grâce à l'immersion du SPCPF dans les communes ;
- l'information et la formation des binômes cadres et élus sur des sujets et contenus d'actualité (finances/FIP), ou techniques et pratiques (restauration scolaire, sécurité/PCS) ;
- une meilleure compréhension par les communes de l'action d'accompagnement et de promotion du SPCPF ;
- l'efficacité des actions, liée à la manière dont elles ont été conçues, conforte l'importance des exercices pratiques et des échanges avec les techniciens du SPCPF.

Autant d'intérêts et d'atouts qui militent pour multiplier ce format d'ores et déjà plébiscité par les communes.

Un 29e congrès des communes pour prévenir la crise des vocations

Réunis à l'occasion du 29e congrès des communes qui s'est tenu à Teva i Uta du 17 au 20 septembre 2018, 160 maires, élus municipaux et cadres communaux ont examiné le statut de l'élu local à la loupe. À la base de la discussion : une consultation réalisée auprès des élus locaux par la délégation aux collectivités du Sénat et présentée par son président le sénateur du Haut-Rhin Jean-Marie Bockel, et la sénatrice Lana Tetuanui.

L'objet du congrès était donc de faire toute la lumière sur ce cadre qui réglemente le statut de l'élu municipal et d'engager une réflexion locale sur les améliorations à y apporter. Régime indemnitaire, statut de protection sociale, retraite, facilités (ou non) professionnelles, droit à la formation, cadre déontologique et responsabilité pénale ont occupé les échanges durant ces quatre jours.

Toujours organisé dans le souci d'une participation active des congressistes, cette fois en faisant appel à la méthodologie des world cafés, le congrès des communes a, à nouveau, tenu ce pari grâce à des élus motivés et assidus, touchés par des considérations qui les concernent au premier chef.

Parmi les propositions issues de leurs travaux, des similitudes avec des recommandations à venir du Sénat ont été relevées, les spécificités polynésiennes devant quant à elle faire l'objet d'un examen particulier.

Des points qui ont été abordés à l'occasion des rencontres institutionnelles en novembre dernier à Paris *(lire pages 14 et 15)*.

Le partenariat avec le CGF (à gauche : René Temeharo et Karl Martin, respectivement président et DGS du CGF) s'est poursuivi en 2018 sur le programme des formations mixtes (élus-techniciens).

Des partenariats institutionnels renouvelés

Les partenariats institutionnels sont indispensables à la mise en œuvre des plans de formation ou d'accompagnement stratégique ; en particulier avec le CNFPT et le CGF. Pour une action cohérente de ces deux opérateurs en faveur des communes, il était question de poursuivre et développer l'existant, d'initier de nouveaux partenariats ainsi qu'un projet de contractualisation avec des communes pilotes. Ce dernier n'a pu être initié en 2018 et sera à reconsidérer en prenant en compte l'expérience des départements techniques du SPCPF et l'appui de référents communaux.

La convention cadre SPCPF-CNFPT a été renouvelée pour la période 2018-2020. Elle s'appuie sur une mission bilan-orientations réalisée par le CNFPT dans un contexte marqué par le renouvellement des instances de direction des trois organismes.

Le partenariat avec le CGF s'est poursuivi sur le programme de formations mixtes (élus-techniciens) dans les domaines de la sécurité (police du littoral, santé au travail), de la restauration scolaire, de la réforme RSPF et des archives communales. Les actions mixtes favorisent une meilleure compréhension des difficultés et des enjeux tant sur les plans techniques et stratégiques que celui de la responsabilité. Elles facilitent également les évolutions des pratiques au sein des communes.

Les projets « formations RSPF », « restauration scolaire » et les propositions du département Eau potable sur la modification de la réglementation, illustrent la bonne collaboration entre les services du SPCPF et du CGF. Un travail en commun impulsé par l'actualité (réformes) ou la pression des communes (restauration scolaire). Ce constat, déjà exprimé par le SPCPF, indique l'importance pour les deux organismes de passer à une autre étape du partenariat et d'identifier leurs orientations communes en s'appuyant sur un pilotage stratégique des directions de la formation.

Un champ de coopération élargi et une perspective : la formation à distance

Le département a étendu son champ de coopération et d'intervenants avec l'ADEME, l'AFD, la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, le SPCPF et le CGF ont collaboré à l'étude d'un projet visant à la mise en place d'un dispositif de formation à distance avec le Fonds Paritaire de Gestion (FPG).

Ce projet ambitieux repose sur un partenariat multiple qui réunit le Pays, les communes, l'OPT, la chambre de commerce. L'étude de faisabilité et de préfiguration pilotée par le FPG (à laquelle le SPCPF et le CGF ont été associés) et les discussions avec les institutions du Pays ont démarré en 2018.

L'objectif est de mutualiser les moyens techniques et de proposer des programmes de formation sur des contenus qui pourraient être communs et transverses aux publics du secteur public et privé.

L'ingénierie de formation : renforcée et dynamisée

Les deux axes principaux du renforcement de l'ingénierie de formation prévoyaient d'une part de développer les compétences du collège d'élus formateurs au travers de la dynamique de réseau et la mise en place d'un parcours professionnel, et d'autre part d'accompagner le développement de compétences du département dans une phase de mutation interne importante.
Un objectif atteint pour les élus formateurs qui ont bénéficié de formation et de tutorat :

- une formation de formateur afin de revoir les bases et analyser les pratiques pour les plus expérimentés, revisiter les fondamentaux pour les autres ;
- un accompagnement et une assistance quotidienne à la conception de formations montées par les départements techniques et le congrès des communes ;
- le soutien nécessaire au développement des compétences (apport de méthodologie et de contenus techniques, accompagnement/orientation dans la veille et la recherche personnelle, soutien technique pour constituer un réseau avec la métropole...).

Un équilibre est désormais trouvé avec le collège d'élus formateurs qui est force de propositions sur les méthodes pédagogiques et la connaissance des publics.

Le format de co-animation élus-techniciens a démontré ses avantages : les élus assurent l'animation générale des formations, les contenus plus techniques ou relatifs aux métiers sont quant à eux dispensés par les techniciens. Il doit toutefois être noté la spécialisation très intéressante de certains élus sur des thématiques (restauration scolaire, eau ou sécurité).
C'est ainsi près de 300 heures d'animation (toutes actions confondues) qui ont été réalisées par le pool de formateurs. Ces heures ne sont pas réparties de manière égale sur l'ensemble du collège compte tenu de la relative disponibilité de certains d'entre eux. Malgré une planification annuelle, les absences ont été une source de difficultés pour dérouler le programme, obligeant le département à reporter, à rechercher d'autres élus formateurs (formation PCS ou séminaire informatique par exemple), et même à annuler des actions.
Par ailleurs, la prise de fonction de la directrice se réalise selon un plan qui intègre le tutorat de la DGS et les activités de la chargée de formation, accompagné de formations qui ont débuté dès la prise de poste.
L'équipe désormais composée de deux agents a entamé sa phase de réorganisation dans un contexte de grand changement et de fin de mandature.

Les élus formateurs constituent un atout fort au sein des formations dispensées par le SPCPF auprès de leurs pairs.

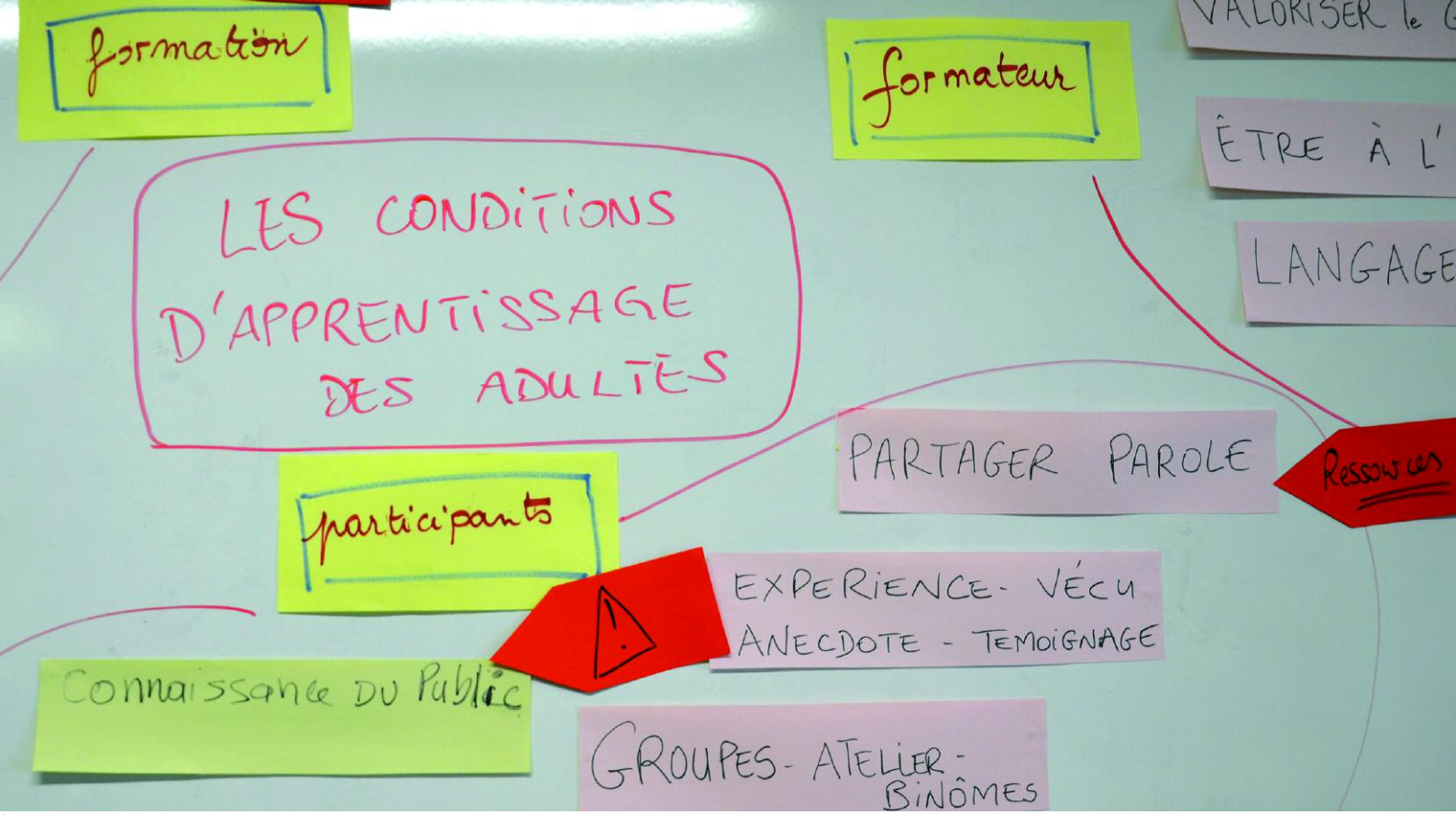

Des chiffres en baisse…

Le bilan chiffré 2018 est globalement en baisse par rapport à 2017. Ces résultats s'expliquent par la période électorale du premier trimestre (territoriales) : le taux de candidature en dessous de la moyenne a contraint le département à reporter des formations sur le second semestre, ce qui a considérablement alourdi le calendrier et surchargé l'activité qui reposait essentiellement sur un agent.
Les modifications de calendrier ont été très lourdes à réaliser, les relances nombreuses auprès des communes n'ont pas suffi à tenir le programme tel que prévu, et huit actions ont dû être annulées :

- 1 séminaire intra-archipel aux Îles Sous-Le-Vent,
- 1 séminaire intra-communal, bilan d'étape (peu de demandes et calendrier difficile entre commune et intervenant),
- 1 formation « Le budget annexe » (réserve non réalisée),
- 3 PCS Gestion de crise dont 2 en intra et 1 en réserve,
- 1 formation finances (reprogrammée au second semestre et finalement annulée),
- 1 formation aux premiers secours (demande spécifique annulée par la commune).

▶ Le budget global

PRÉVU				RÉALISÉ			
NBRE D'ACTIONS	STAGIAIRES	HEURES	COÛT GLOBAL	NBRE D'ACTIONS	STAGIAIRES	HEURES	COÛT GLOBAL
38	792	12 067	40 053 460	30	630	12 114	32 972 223
			▶▶▶ DIFFÉRENCE :	- 8	- 162	47	- 9 081 237
			TAUX DE RÉALISATION :	79%	80%	100%	78%

▶ La part du FIP

La part du budget financée par le FIP n'a pas été dépensée conformément aux prévisions : les actions de « PCS », « Finances » et « Bilan d'étape de la mandature » n'ont pas pu être réalisées compte tenu de problèmes de calendrier des communes et des formateurs à mobiliser.

PRÉVU				RÉALISÉ			
NBRE D'ACTIONS	STAGIAIRES	HEURES	COÛT GLOBAL	NBRE D'ACTIONS	STAGIAIRES	HEURES	COÛT GLOBAL
18	361	7 738	14 648 739	12	238	2 968	10 145 669
			▶▶▶ DIFFÉRENCE :	- 6	- 123	- 4 770	- 4 503 070

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chiffres

1 chef de projet, **1** technicienne

33 communes adhérentes

3 actions d'information et de formation

25 missions

79 jours de missions dans **17** communes

2018 au plus près des communes

Le SPCPF accompagne les communes adhérentes à monter, mettre en œuvre et suivre les projets en vue d'améliorer, dans ses dimensions sanitaire et sociale, le service de restauration scolaire destiné aux enfants des écoles primaires publiques de Polynésie française. Le département est également habilité par les statuts à conduire des études en la matière, une possibilité encore peu sollicitée par les communes.

Lucia Tupai, vice-présidente du SPCPF, déléguée à la restauration scolaire.

La contractualisation des relations entre le SPCPF et la commune permet au chef de projet de cibler son intervention en adéquation avec les besoins identifiés. Des actions transverses apportent des réponses concrètes à toutes les communes sans distinction. Cadre réglementaire, politique tarifaire, mise aux normes, qualité des repas sont au cœur des actions du département.

▶ L'équipe : à deux c'est mieux !

La présence d'une technicienne tout au long de l'année avec la chef de projet restauration scolaire a permis de multiplier les actions sur le terrain. Le poste de technicien restauration scolaire, à nouveau vacant à partir du mois de décembre, a obligé à réaménager le programme dans l'attente d'un prochain recrutement.

▶ Une activité dynamique et ciblée

En 2018, le département Restauration scolaire a soutenu la mise aux normes et l'amélioration de la qualité des services de restauration scolaire du 1er degré en accompagnant les communes déjà engagées dans la démarche et en sensibilisant les autres aux enjeux de celle-ci.
Les référents restauration scolaire des communes ont pu consolider leurs connaissances leur permettant ainsi de porter leurs projets et de jouer un rôle de relais d'information auprès de leurs administrés et partenaires.

Le département s'est également employé à renforcer la relation avec ses communes adhérentes par une communication organisée en leur faveur et en ajustant ses méthodes de travail à leurs besoins, lesquels évoluent au gré des avancées des projets.
Ces orientations se sont traduites par des actions d'information dans le cadre de séminaires intra-archipel ou de groupes de travail. Ils ont notamment permis les échanges entre élus et agents sur l'état des lieux de la restauration scolaire dans leur commune respective mais également d'aborder la question d'un service de qualité. Un objectif que certaines communes ont à cœur de développer. Le département s'emploie à les accompagner par une approche ciblée.

Les projets restauration scolaire portés par les communes continuent d'avancer malgré des délais plus longs que prévus. Les priorités évoluent en fonction des ressources disponibles. La multiplication des déplacements dans les communes a permis, outre développer la proximité avec les communes, de découvrir de nouveaux services, de mieux connaître les terrains, et par là même d'offrir un accompagnement individualisé particulièrement recherché. Le recours à des audits (externalisés), en complément de ceux menés il y a quatre ans, élargit le service aux communes.

Point Com'

Trente visuels ont été réalisés pour alimenter les posts Facebook portant sur une dizaine de thématiques de la restauration scolaire du premier degré tels que l'éducation au goût, les modes de gestion, l'aménagement des locaux d'une cantine scolaire, les autorisations administratives, etc.
L'effort de communication du département Restauration, dans le cadre des séminaires, groupes de travail, et missions de terrain, est particulièrement soutenu et visible au travers de 8 publications sur le site du SPCPF et 56 posts sur la page Facebook.
Les publications prévues sur le budget annexe et les locaux seront à paraître en 2019.

8 publications sur le site du SPCPF et 56 posts Facebook

Des actions d'information et de sensibilisation stimulantes

Informer et sensibiliser sur les modes de gestion, la tarification, les réglementations notamment en matière d'hygiène, la qualité de service, etc., sont au cœur des missions du département de la Restauration scolaire du premier degré. Malgré les divergences entre ses îles, une approche par archipel s'avère particulièrement adaptée.

▸ Des disparités aux Marquises

Dans le cadre du séminaire intra-archipel qui s'est déroulé à Hiva Oa, une demi-journée consacrée à la restauration scolaire a offert l'occasion de faire un point d'étape à l'échelle de l'archipel. Il fait apparaître de grandes différences entre les communes du nord et celles du sud de l'archipel : les premières ont engagé une démarche de reprise en régie alors que les autres conservent une gestion par une association.

Point d'étape à Ua Huka : après la contractualisation de l'accompagnement de la commune par le SPCPF dans le cadre du projet de reprise en régie communales des deux cantines scolaires de l'île, la commune a bénéficié d'un audit organisationnel et créé une commission pour identifier les points forts et ceux à améliorer. La commune s'approvisionne uniquement sur l'île, favorisant l'économie locale. La valorisation des produits locaux par la transformation est également envisagée. Le projet a pris du retard, la reprise en régie n'étant pas encore actée, mais les changements sont bien en cours.

L'objectif final : un repas de qualité le midi pour chaque enfant scolarisé.

Les élus en formation ont visité la cuisine centrale de Pirae, dont le gestionnaire leur a présenté le fonctionnement.

▸ Un séminaire aux îles Sous-le-Vent

Mené en partenariat avec le département Formation et avec les élus formateurs qui l'ont animé, un séminaire restauration scolaire a été dédié aux îles Sous-le-Vent. Malgré l'absence des maires, le séminaire a fortement mobilisé les élus et cadres référents des communes des Raromatai. Sur invitation, la commune de Maupiti, non adhérente à la compétence, a participé aux réflexions et aux échanges au sein des différents ateliers *(lire encadré)*.

▸ Une formation pour un service de qualité

À la demande des communes, une formation pour les élus sur les enjeux et fondamentaux d'un service de restauration scolaire du 1er degré a été proposée aux communes adhérentes à la compétence. Après avoir balayé l'ensemble des domaines qui le compose, les élus ont pu se rendre compte qu'il était possible de proposer un service de qualité.
La visite de la cuisine centrale de Pirae, pourtant optionnelle, a intéressé presque tous les participants. Les échanges avec le gestionnaire et les agents sur place ont complété les informations délivrées tout au long des deux journées de formation.

Raromatai : des problématiques partagées

L'événement s'est tenu dans la commune de Taputapuatea du 23 au 25 mai, en période de vacances scolaires, pour que les agents des services de restauration scolaires puissent répondre à l'invitation aux côtés du maire, élu délégataire et directeur général des services. Le séminaire, qui a réuni 24 participants issus de 5 communes (sur les 7) et 12 participants partenaires issus de 7 organismes (CGF, CHSP, Santé, ADEME, circonscription pédagogique, SDR, établissements scolaires), s'est avéré riche en échanges entre élus et agents, sur leurs réussites et leurs expériences moins fructueuses en matière de restauration scolaire.

Les difficultés constatées autour de la dizaine de thèmes abordés sont partagées par tous, et pas seulement à l'échelle des Raromatai. Elles se résument par les questions suivantes : comment servir des repas de qualité, équilibrés et savoureux en limitant l'impact sur les budgets ? Comment sensibiliser les familles au coût réel de ce service public et mieux les informer ? Comment intégrer les produits locaux au quotidien et favoriser le développement de circuits courts ?
L'exemple du projet de Taputapuatea, résultat d'un travail de plus de dix ans entre le monde de l'Éducation, l'institution communale, les agriculteurs, la santé, etc., a illustré des éléments de réponses.
La visite de la pépinière communale et une *cooking class* ont été deux temps forts de ces rencontres qui se sont clôturées sur la restauration scolaire du premier degré vue comme un vecteur des politiques publiques de la commune : "La restauration scolaire bien pensée rime avec apprentissage scolaire réussi, bien-être social et familial."
Le document de synthèse qui en est issu a été conçu de manière à poursuivre les réflexions et la démarche d'amélioration de leur service de restauration scolaire initiées par les communes. Il a été diffusé aux communes participantes ainsi qu'à toutes les communes adhérentes à la compétence.

De la mise aux normes à un service de qualité : un accompagnement ajusté

Les communes, au-delà de la régularisation de leur situation sur un plan juridique, souhaitent s'engager dans une démarche plus globale pour rendre un service de qualité. La qualité nutritionnelle des repas servis et la valorisation des produits locaux sont deux projets particulièrement défendus par certains élus.

▸ SPCPF-communes : une proximité accrue

Le département Restauration scolaire comptant deux agents jusqu'en décembre a pu assurer de nombreuses missions de terrain (79 jours de mission dans 17 communes), propres à développer plus de proximité avec ses communes adhérentes. Certaines ont permis de dresser un état des lieux dans des services jusqu'alors inconnus du département comme à Ana'a, Tahuata, Ua Pou, Fatu Hiva, Tureia, Tatakoto, Ahe, Makemo. Le rapport rédigé suite à ces déplacements constitue une base pour conseiller la commune vis-à-vis de son service de restauration scolaire. Au fil des échanges, un projet se dessine.

Les missions de terrain sont aussi le meilleur vecteur pour réaliser des points d'étape afin de constater les réussites et les difficultés. Ce bilan permet d'ajuster en conséquence le projet restauration scolaire de la commune.
Ces déplacements récurrents sur le terrain viennent étayer la volonté du département de changer de méthodologie de travail. Les efforts sont concentrés sur les phases préalables de définition des besoins de la commune et des résultats à atteindre. Par sa connaissance du terrain, le département Restauration scolaire peut vraiment apporter un accompagnement individualisé.

Quelques projets en bref

● La rentrée de la cantine scolaire à Ana'a

Un an après son ouverture, un agent du SPCPF s'est rendu à Ana'a pour réaliser un état des lieux de ce service public. La cantine participe activement à la réussite scolaire des enfants de l'île puisque la soixantaine d'élèves y déjeunent obligatoirement trois fois par semaine. La commune qui en est consciente, a notamment investi dans un outil professionnel respectant la réglementation en vigueur et mis en place une pépinière communale qui approvisionne la cantine.

● Un produit local dans l'assiette au moins une fois par semaine à Uturoa

C'est la décision qu'a prise cette commune des îles Sous-le-Vent pour le bien-être des enfants scolarisés. S'y ajoute l'inscription dans un projet pilote sur la réduction des risques sanitaires liés à la préparation des repas. Il a donné lieu à une séquence du SPCPF de sensibilisation aux bactéries auprès des agents de la cuisine centrale et de familiarisation aux produits de nettoyage.

● La mise aux normes de la cantine scolaire de Hao

En collaboration avec le SIVMTG et le SPCPF, la commune a entamé ce travail de mises aux normes de la cantine scolaire qui sert des repas du lundi au vendredi à 130 enfants.
L'une des autres actions mises en place par cette commune des Tuamotu est de peser et d'analyser les restes alimentaires dans les assiettes des écoliers afin d'ajuster au mieux les quantités préparées et les recettes.

▸ Le suivi individualisé des projets communaux

Le SPCPF intervient sur la base des objectifs et des modalités définis en amont avec la commune.

À **Ua Huka**, la commune a acté la reprise en régie de la gestion de son service de restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2018. Le travail préalable avec les associations lui a permis de se lancer avec un minimum d'informations de qualité. Une mission de terrain, organisée autour du conseil municipal ayant délibéré sur cette décision, a répondu aux dernières interrogations des élus et des parties prenantes à ce projet.

Dans la même perspective, la commune de **Nuku Hiva** poursuit la reprise en régie de son service de restauration scolaire. L'absence d'un suivi comptable par l'association complique le paiement des arriérés aux fournisseurs. Cependant, cela n'empêche pas la commune d'assurer un service journalier à l'ensemble des établissements scolaires. La création de sa commission restauration scolaire lui permet d'associer l'ensemble des partenaires aux décisions majeures dans le domaine et de les informer des réussites et difficultés.

Un contrat a été signé avec la commune de **Uturoa** concernant son projet de mise aux normes de sa cuisine centrale. La commune a continué de bénéficier d'un accompagnement particulier en tant que projet pilote par des déplacements réguliers de l'équipe du SPCPF sur place. Ces missions ont eu pour objectif de sensibiliser les agents à leurs pratiques actuelles et d'accompagner les changements sur le long terme. La commune a recruté cette année un chef d'équipe qui est devenu le pivot central de ce projet.

La commune de **Hao** poursuit la mise aux normes de ses locaux restauration scolaire. Le projet de ferme aquacole influence la vision des élus concernant leur territoire sur le moyen terme.

La commune de **Mahina** continue son partenariat avec l'association Herenui pour la gestion de son service de restauration scolaire. Des travaux d'aménagement ont été engagés au sein de la cuisine centrale pour assurer le respect des règles en matière d'hygiène alimentaire.

Pour répondre aux besoins de la commune de **Tureia**, un séminaire a été organisé sur place. Cette action de réflexion animée par les élues formatrices a participé à l'implication de tous dans ce projet d'ouverture de la cuisine autonome en 2019. À la fin des deux journées, la commune avait défini les objectifs qualité à atteindre et sa feuille de route. Ces documents sont la base du travail mené par le SPCPF en faveur de cette commune.

La commune de **Teva i Uta** a également sollicité le SPCPF pour concevoir une action mixte de manière à favoriser la mise en place du projet souhaité par les élus en matière de restauration scolaire. L'identification des points faibles et des points forts ont permis de définir des pistes d'amélioration. L'équipe était enthousiaste à la perspective d'améliorer son travail pour que les enfants profitent d'un repas de qualité.

L'expertise reconnue du SPCPF

Le positionnement du SPCPF en tant qu'acteur dans le domaine de la restauration scolaire du 1er degré se précise. Son département dédié souhaite, au travers des sollicitations des différents partenaires, garantir la défense des intérêts de ses communes adhérentes.

▸ Un département de plus en plus sollicité

Le SPCPF a été sollicité par le Pays pour travailler sur le projet de commercialisation du gibier et la valorisation des produits locaux au travers des services de restauration scolaire.
Ces projets sont en phase qualitative et se poursuivront en 2019.
Les communes se tournent de plus en plus vers le SPCPF pour un avis ou un conseil sur un projet en cours. Suite à l'extension des dispositifs d'aides sociales du Pays, la révision de la politique tarifaire a fait l'objet de nombreuses demandes. Des échanges ont également eu lieu avec des communes non adhérentes désireuses d'accéder facilement à des informations techniques de qualité.
Une réalité dont le SPCPF tient compte en n'hésitant pas à recourir, au besoin, à l'externalisation.

Le SPCPF, lauréat sur les biodéchets

Après avoir répondu à l'appel à projet commun de Fenua Ma et l'ADEME, le SPCPF a été retenu pour une subvention à hauteur de 70 % afin de réaliser un audit des pertes et gaspillage alimentaires en restauration scolaire. Ainsi, des audits vont être effectués dans les communes de Huahine, Taputapuatea et Teva i Uta. Les phases préalables conduites en fin d'année aboutiront à des diagnostics et recommandations en 2019.

La question de l'utilisation du gibier et des produits locaux dans le cadre des cantines scolaires a donné lieu à un groupe de réflexion aux îles Marquises.

Une stagiaire « Qualité » dans nos murs

Le département a reçu pendant deux mois, du 8 janvier au 2 mars, une stagiaire, Lisa Zeggada, étudiante en 2e année de BTS QIABI (Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries). Son projet de stage était de « répertorier et prioriser les procédures et/ou les protocoles concernant le volet hygiène alimentaire, à mettre en place dans une cuisine centrale ; et établir une fiche, la tester et l'ajuster si nécessaire ».
Complémentaire au projet pilote de la commune de Uturoa, il a conduit Lisa à y effectuer un état des lieux et à constater la réalité du terrain afin d'identifier les procédures et/ou protocoles nécessaires à une cuisine centrale.

Un point d'information sur le nettoyage a été conçu et animé par elle-même dans le but de mettre en place un protocole de nettoyage dans une cuisine centrale et familiariser les agents communaux de la cuisine centrale de Uturoa aux produits de nettoyage de la commune.

Externaliser pour un service aux communes amplifié

Suite à l'état des lieux réalisé en 2014-2015, qui avait amené le département Restauration scolaire à porter ses efforts sur la gestion et l'hygiène alimentaire, les communes se sont engagées dans une véritable démarche de mise aux normes en vue de proposer un repas sain et de qualité aux enfants, rénovant leurs locaux ou reprenant en régie la gestion de leur service. Les réussites sont visibles.
Pour mesurer ces avancements, le SPCPF a lancé des audits complémentaires dans dix communes portant sur l'ensemble des étapes nécessaires au service des repas aux enfants, de la gestion administrative au nettoyage, en passant par la désinfection des locaux.

> *« Les communes se sont engagées dans une démarche de mise aux normes en vue de proposer un repas de qualité aux enfants. »*

En externalisant une partie de ces actions, des audits complémentaires ont pu être réalisés, en 2018, dans les cuisines autonomes de Mataiva, Tiputa, Avatoru, Tikehau (commune de Rangiroa), de Anaa, de Gambier et l'ensemble des sites restauration scolaire de la commune de Nuku Hiva. Le SPCPF s'est rendu en même temps que le prestataire à Rimatara pour faire un point d'étape du projet et contrôler la prestation d'audit.
Les rapports ont été restitués pour que les communes puissent s'imprégner des recommandations et les intégrer à leur propre projet 2019. Ces retours permettront également au SPCPF de proposer des actions cohérentes aux communes adhérentes pour les années à venir.
Si la priorité reste la mise aux normes, cet axe concerne de moins en moins de communes en Polynésie française.

L'EAU POTABLE

Chiffres

31 communes adhérentes

9 agents à temps plein

50 projets :

- **6** chantiers terminés dont **1** en sous-traitance
- **6** chantiers préparés
- **6** dossiers de financement
- **13** études dont **4** sous-traitées
- **12** "conseils-accompagnements"
- **7** projets transverses

Dans la continuité de l'année 2017

Frédérix Teriiatetoofa, vice-président du SPCPF, délégué à l'eau potable.

Le SPCPF accompagne les communes adhérentes à cette compétence optionnelle vers l'objectif de distribuer de l'eau potable, une obligation à atteindre d'ici 2025. Composé d'ingénieurs et de techniciens, son département de l'Eau potable (DEP) apporte son expertise à travers des études techniques et la maîtrise d'œuvre de certains projets.

Le DEP détient également un rôle de « conseil-accompagnement ». Avec le projet PAPE, mis en œuvre depuis 2009, il soutient les communes dans la professionnalisation de leur service de l'eau potable. Ses missions ont évolué, passant de l'accompagnement de travaux au suivi de production et de distribution d'eau potable, obligeant à renforcer ses effectifs.

▶ Une équipe en mouvement

L'organisation du département a été marquée par le départ de quatre agents – dont sa directrice et une technicienne senior, départs connus fin 2017 contrairement aux deux autres. Les prises de fonctions de Vaihere Ferrand comme directrice du département et celle de Lucas Gendron sur le poste de directeur adjoint du département sont une réussite. Pour autant, la situation a nécessité des ajustements « constants » de la programmation selon la mise en œuvre du nouvel organigramme et les passations de dossiers à réaliser en termes de répartition des communes, d'organisation en interne et de méthodologie de travail. La prise de fonction de deux nouveaux agents (un ingénieur et un technicien) en octobre 2018 a permis de démarrer de nouveaux projets communaux.
Les procédures de recrutement obligent à dresser le constat suivant : face à la difficulté à trouver des fonctionnaires, sont proposés des CDD. La fonction publique communale reste mal connue du grand public.
Concernant les postes de technicien, les candidatures du privé sont intéressantes. Cependant la contrainte du CDD est un frein et les candidats font le choix de garder leur CDI. Les postes d'ingénieur chef de projet rencontrent très peu de candidats.

▶ Une activité réajustée au gré des arrivées-départs

La continuité a été assurée pour les projets communaux qui étaient en cours. Les autres projets ont été placés dans l'attente d'une nouvelle recrue ou d'une disponibilité dans le plan de charge. La situation a cependant conduit à un ralentissement dans le traitement des projets.
En 2018, le département Eau potable dénombre 50 projets. La priorité a été donnée à la maîtrise d'œuvre des travaux dans le but de ne pas mettre les communes en défaut vis-à-vis des arrêtés de subvention (respect des échéances de démarrage et de fin de travaux). Les travaux initiés en 2017 ont été menés à leur terme (5 chantiers réceptionnés) et 6 chantiers ont été préparés dont 2 avec recours à la sous-traitance.
Des études de schéma directeur ont été initiées avec le choix des bureaux d'études ou le cadrage des projets avec la commune. Le « conseil-accompagnement » s'est bien développé aux Tuamotu avec la poursuite du projet PAPE et l'accompagnement à la mise en place des autocontrôles. Il a été moins actif pour les îles hautes où il s'avère pourtant indispensable pour garantir une durabilité des équipements et service mis en place. Le projet de modification de la réglementation eau potable a abouti en mars 2018 avec l'adoption de la délibération et de l'arrêté modificatifs. Le SPCPF en a informé les communes et les accompagne à la mise en place des autocontrôles (Tuamotu).

Point Com'

La lettre d'information, ***inf'eau PAPE***, est désormais diffusée tous les deux mois environ en direction de toutes les communes par mail, et relayée sur le site Internet et la page Facebook du SPCPF.

L'occasion de faire le point sur l'état d'avancée des travaux d'eau potable dans un archipel mais également d'apporter des explications sur des aspects techniques.
Des affiches sur les autocontrôles ont été réalisées en vue de sensibiliser les communes à cette obligation envers la santé de leur population.

Le département a émis 13 publications sur le site du SPCPF et 32 posts sur la page Facebook.

Les maîtrises d'œuvre : une priorité

▶ Une organisation qui fait ses preuves

Les travaux subventionnés représentent un enjeu financier important pour les communes. Il était donc prévu de démarrer dès que possible les consultations (bureau d'études ou travaux), après la notification des arrêtés de financement. Formalisée par un calendrier établi et co-signé par la commune et le SPCPF, l'organisation des travaux était envisagée comme suit : maintenir les petites opérations en interne, et autant que possible sous-traiter les grandes à un bureau d'étude.
La sous-traitance permet de rendre un service à un plus grand nombre de communes et met également le département en position de se tenir à jour des nouveaux outils de travail utilisés par les bureaux d'étude.

▶ De belles avancées

Les opérations de travaux de 2017 sont terminées (Gambier, Hao Tranche 1, Raivavae Tranche 2, Rimatara télésurveillance, Tumara'a ponceaux et poteaux incendie).
Plusieurs communes et le SPCPF, pour ce qui concerne les opérations sous-traitées, étaient dans l'attente de la validation de leur financement par arrêté pour démarrer la préparation des travaux. Le SPCPF a réalisé le recueil de données, le dossier de consultation des entreprises, le lancement de la consultation/appel d'offres. La tranche 2 des travaux à Hao, Nukutavake, Tureia, Teva i Uta, Huahine, Raivavae devraient démarrer concrètement en 2019.
Avec le retour d'expérience positif des travaux de Rurutu, le SPCPF dispose de cahier des charges type pour la sous-traitance de la maîtrise d'œuvre. Après quelques adaptations, les consultations en la matière pour Huahine et Raivavae ont pu être lancées en fin d'année.

▶ Le préalable indispensable aux travaux : les études

Des schémas directeurs étaient à actualiser, un certain nombre d'études de fond devaient être reprises concernant le vieillissement et la réhabilitation des forages, le dispositif d'alerte de salinisation de l'eau et le traitement de l'eau des rivières.
En 2018, les schémas directeurs de Napuka et Tatakoto ont ainsi été validés. La première phase de l'étude « état de l'existant » est en cours pour la commune de Rimatara. Des rencontres avec le maire et des visites de terrain pour mieux appréhender les situations ont été réalisées pour les communes de Huahine, Raivavae et Ua Pou. Pour la commune de Taputapuatea, le choix de la sous-traitance a conduit à désigner un bureau d'études.

Hao : l'eau potable commercialisée

Deux agents du DEP se sont rendus à Hao fin juin afin de recueillir les données nécessaires à l'élaboration de la tranche 2. Cette deuxième phase de travaux, conforme aux dispositions du schéma directeur validé en 2015, prévoit d'installer des réservoirs de stockage d'eau de pluie au niveau des hangars des services techniques ainsi qu'un petit osmoseur de secours pour pouvoir produire de l'eau douce en cas de longue sécheresse. La commune a d'ores et déjà obtenu les financements nécessaires.
La mission a aussi été l'occasion de démarrer la commercialisation de l'eau potable sur les installations de la mairie et de l'abri de survie, fraîchement inaugurées par la commune.
À partir de la fin du mois de juin 2018, la population de la commune de Hao a donc été invitée à venir s'enregistrer à la mairie pour disposer d'une carte de prépaiement nécessaire à la distribution.

Rimatara : rénovation de la télésurveillance

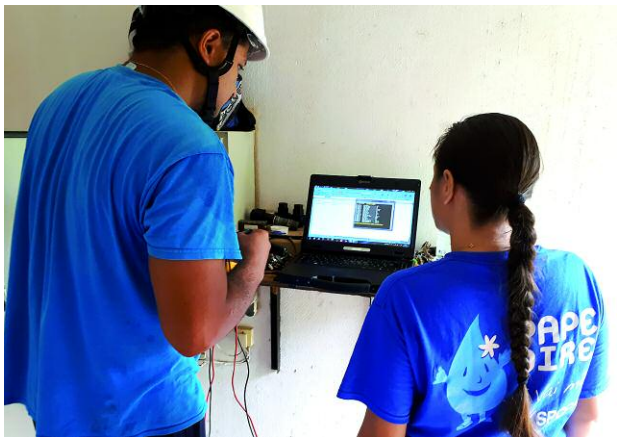

Une ingénieure et une technicienne du département Eau potable du SPCPF étaient à Rimatara du 29 janvier au 2 février 2018, dans le cadre de l'opération de renouvellement du parc de télésurveillance des forages de la commune de Rimatara. Le SPCPF, maître d'œuvre, a d'abord réalisé avec la société Polynésienne des eaux, titulaire du marché, cette première mission de diagnostic afin de dresser un état des lieux des installations et identifier les préalables à réaliser en vue des travaux prévus au deuxième trimestre 2018.
Une deuxième mission a donc été conduite du 6 au 11 juin afin de réceptionner les travaux.

Rurutu : le réseau d'eau du village de Hauti rénové

Le réseau d'eau potable du village de Hauti (commune de Rurutu), trop vétuste, ne répondait plus aux normes. La commune a obtenu un financement du contrat de projet pour le rénover, une opération s'élevant à 116,7 millions de Fcfp dont 10 % de part communale (11,7 millions Fcfp). Une société a été retenue par la commune suite à l'appel d'offres lancé

pour réaliser une partie des travaux, une autre relevant du service de l'eau de la commune elle-même.
Un ingénieur du DEP est allé sur place, accompagné par un technicien du bureau d'étude, pour l'ouverture du chantier ainsi que pour la réception des travaux.
Cette première expérience de sous-traitance de la maîtrise d'œuvre a démontré tout son intérêt dans le fait qu'elle permet d'accompagner et de réaliser un plus grand nombre de projets tout en mobilisant plus modérément les agents du SPCPF. Un gain de temps propice au développement des projets de conseil-accompagnement dans les années à venir.

Le rapprochement avec les communes : améliorations et limites

Pour se rapprocher des communes et de leurs besoins, le DEP envisageait de :

- mettre en œuvre un projet de recherche de fuite dans des communes pilotes avec une installation préalable de la sectorisation du réseau (vannes tous les 500 m avec compteurs et relèves), et une réunion de présentation du projet et des moyens nécessaires auprès des communes concernées ;
- poursuivre le projet pilote PAPE Tuamotu à Manihi et Puka Puka ;
- mettre en œuvre un conseil assistance téléphonique pour les autres communes des Tuamotu ;
- profiter des missions pour mieux identifier les besoins des communes.

Le DEP a rencontré des difficultés dans le démarrage de ces projets de conseil aux communes, liées au plan de charge. Une réflexion sur la modification des statuts du SPCPF a été initiée afin de donner à sa mission de conseil aux communes en matière de distribution d'eau potable la place qu'elle mérite face à l'absence d'une telle prestation sur le territoire. Si l'équipement est une nécessité, organiser son fonctionnement et le maintien d'une qualité de service dans la durée s'avère crucial afin d'inscrire la distribution d'eau potable à la population dans la pérennité.
La recherche de fuite a démarré avec la commune de Huahine. Cette première étape a permis de définir les conditions préalables nécessaires à la réussite du projet. Ce retour d'expérience pourra être partagé avec d'autres communes. Cependant le département Eau potable manque d'expérience pour une utilisation optimale du matériel de recherche de fuites.

Les référents SPCPF pour répondre aux besoins

Chacune des 31 communes adhérentes à la compétence Eau potable bénéficie de « référents SPCPF ». Interlocuteur privilégié de la commune, il peut s'agir d'un ingénieur qui intervient principalement sur les aspects stratégiques et la relation avec le maire ou l'élu délégataire de l'eau ; ou d'un technicien principalement présent dans l'état de l'existant des schémas directeurs, le suivi des travaux et le conseil-accompagnement. En cas de besoin, des agents autres que les référents peuvent être mobilisés afin de répondre au mieux aux besoins de la commune.

En 2018, le conseil et l'accompagnement des communes ont été développés pour l'archipel des Tuamotu dans l'objectif de mettre en place les conditions de bon fonctionnement du matériel existant et de faire monter en compétence le personnel communal dans :

- 2 communes dans le cadre du projet pilote PAPE Tuamotu (Manihi et Puka Puka), où s'est poursuivie la formation des agents aux actions d'exploitation ; le suivi des recommandations issues des audits organisationnels a également été assuré ;
- 4 communes indépendamment du projet PAPE (Anaa, Arutua, Fangatau-Fakahina, Tatakoto).

Une modification de la réglementation impulsée et conduite par le SPCPF

Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable depuis 2004, un service qu'elles doivent assurer au plus tard le 31 décembre 2024.
La réglementation en la matière qui relève du Pays n'ayant pas évolué depuis 1999, les nouveaux exploitants des services eau potable, notamment les îles éloignées, se sont heurtés à **deux problématiques majeures :**

- d'une part, la non-reconnaissance de l'eau de pluie et de l'eau de mer comme ressource pour la production d'eau potable, pourtant utilisée depuis plusieurs années,
- d'autre part, la mise en œuvre du programme de contrôle pour justifier de la qualité de l'eau distribuée sous peine de sanction alors qu'elle s'avère impossible dans une dizaine de communes. Celles-ci ne peuvent pas, faute de desserte aérienne, acheminer les prélèvements d'eau vers les laboratoires agréés sur Tahiti dans les délais.

Après un travail collaboratif commune-Pays entamé en 2017 et piloté par le SPCPF, des propositions ont été présentées au Pays en vue de modifier la réglementation en matière d'eau potable afin de prendre en compte le cas des fontaines hors réseau ainsi que l'éloignement pour la réalisation des autocontrôles de l'eau. Ces propositions de modifications se sont concrétisées par l'adoption d'une délibération de l'assemblée de Polynésie et un arrêté du conseil des ministres en mars 2018. Ces textes sont le fruit d'une collaboration entre le SPCPF et le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP), un bel exemple de travail en commun entre les communes et le Pays.
Il restait à encourager les communes à appliquer notamment le contrôle périodique de la qualité de l'eau distribuée. Le SPCPF a donc multiplié les actions de communication auprès d'elles (séminaire formation sur l'eau, congrès des communes, réunions avec les partenaires, rencontres avec les maires...).

La fin de l'année 2018 a été consacrée à l'identification des communes des Tuamotu qui remplissent les conditions pour démarrer un programme d'autocontrôle, à l'établissement de fiches synthétiques et à leur information sur les moyens matériels et financiers à prévoir. En complément, le SPCPF a engagé un partenariat avec le CGF pour concevoir des sessions de formation adaptées aux Tuamotu.
L'objectif recherché est d'optimiser le séjour des agents communaux sur Tahiti en regroupant sur une même période les formations de base pour un agent en charge de l'eau. La première session est programmée en mai 2019.

Des règles de contrôle plus adaptées aux îles éloignées

Les textes reconnaissent désormais toutes les ressources et toutes les filières de distribution d'eau potable.
Le programme de contrôle de qualité de l'eau prévoit les analyses types et les fréquences d'analyses pour la ressource « eau de pluie ». Les fréquences d'analyses sur la ressource et sur la distribution ont été révisées afin de prendre en considération les petits débits de distribution des filières hors réseaux.
La ressource « eau de mer » n'est pas soumise au programme de contrôle de la qualité de l'eau.
En l'absence de programme de contrôles pour des raisons indépendantes de la volonté de l'exploitant (absence de desserte aérienne ou impossibilité à respecter les conditions de délais entre prélèvement et analyse), les eaux distribuées sont supposées non potables et aucune sanction pénale ne peut être infligée au maire.

L'activité du DEP en un clin d'œil

▶ Les maîtrises d'œuvre de travaux initiées ou terminées en 2018 sont les suivantes :

COMMUNES		12 TRAVAUX	ÉTAT D'AVANCEMENT
9 EN INTERNE	GAMBIER	■ Extension du réseau et rénovation des captages	▶ Terminé
	HAO	■ Eau potable Tranche 1 : Création d'installations de récupération des eaux de pluie, stockage, traitement et distribution par borne fontaine au niveau de la mairie et de l'abri de survie	▶ Terminé
	HAO	■ Eau potable Tranche 2 : Augmentation de la capacité de stockage d'eau de pluie et installation d'un osmoseur de secours	▶ En cours
	NUKUTAVAKE	■ Eau potable Tranche 1 : Récupération et traitement d'eau de pluie avec distribution par borne fontaine pour les atolls de Nukutavake, Vahitahi et Vairaatea	▶ En cours
	TUREIA	■ Eau potable Tranche 1 : Récupération, traitement d'eau de pluie avec distribution par borne fontaine au niveau de l'abri de survie	▶ En cours
	RAIVAVAE	■ AEP Tranche 2 : Transfert des eaux des captages de Turama et Tevaiturana, création du site de traitement de Rarati et pose du réseau de Vaiuru	▶ Terminé
	RIMATARA	■ Réhabilitation de la télésurveillance	▶ Terminé
	TEVA I UTA	■ AEP Tranche 1 : Rénovation des réseaux d'eau dans les quartiers situés entre les pK 41,49 et pK 44,08 à Mataiea et entre les pK 49,28 au pK 55,4 à Papeari	▶ En cours
	TUMARAA	■ Remplacement des canalisations en acier galvanisé et pose de poteaux incendie	▶ Terminé
3 EN SOUS-TRAITANCE	HUAHINE	■ Exploitation des forages de Parea	▶ En cours
	RAIVAVAE	■ AEP Tranche 3 : Suite de la pose du réseau de Vaiuru vers le village principal de Rairua	▶ En cours
	RURUTU	■ Rénovation du réseau de Hauti	▶ Terminé

▶ Types et nombre de projets *(en chiffres)*

TYPE DE PROJETS	NOMBRE DE PROJETS RÉALISÉS EN 2018
13 Études	■ **En interne : 9** ■ **En sous-traitance : 4**
6 Dossiers de financement	■ **En interne : 6** ■ **En sous-traitance : 0**
12 Maîtrise d'œuvre des travaux	■ **En interne : 9** ■ **En sous-traitance : 3**
19 Conseils/accompagnements et projets transverses	■ **Iles hautes : 6** ■ **Tuamotu : 9** ■ **Concerne les îles Hautes et les Tuamotu : 4**

▶ **En matière de projets, les principales autres réalisations sont listées ci-après :**

13 ÉTUDES		
9 EN INTERNE	**GAMBIER**	■ Étude de faisabilité OSMOSUN
	NAPUKA	■ Schéma directeur validé par la commune
	RAIVAVAE	■ Actualisation du SDAEP, définition des orientations
	RIMATARA	■ Actualisation du SDAEP, état de l'existant
	TAHA'A	■ Conseil technique sur l'étude de capacité de production du forage de Tematau
	TAKAROA	■ Schéma directeur validé par la commune
	TEVA I UTA	■ Conseil technique sur l'étude de faisabilité d'implantation d'une galerie drainante à Atimaono
	UA HUKA	■ Étude d'implantation d'un filtre à sable, visite de terrain
	UA POU	■ Schéma directeur des vallées, visite de terrain et cadrage des orientations avec la commune
4 EN SOUS-TRAITANCE	**ANA'A**	■ Étude de dimensionnement de réservoirs en béton
	HUAHINE	■ Schéma directeur, définition des orientations avant sous-traitance
	TAPUTAPUATEA	■ Schéma directeur, lancement de l'appel d'offre et choix du prestataire
	TUMARAA	■ Finalisation de l'étude de faisabilité d'implantation d'une galerie drainante
6 DOSSIERS DE FINANCEMENT		
6 EN INTERNE	**NAPUKA**	■ Travaux eau potable
	RURUTU	■ Actualisation du dossier de rénovation de la télésurveillance
	TAKAROA	■ Travaux Tranche 1
	TAPUTAPUATEA	■ Actualisation du dossier des travaux urgents du SUD
	TAPUTAPUATEA	■ Travaux de nettoyage et d'inspection des forages
	TEVA I UTA	■ Maîtrise des consommations
12 ACTIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT		
EN INTERNE	**GAMBIER**	■ Suivi de l'exploitation
	HUAHINE	■ Démarrage du projet de recherche de fuites
	MANIHI	■ Conseil accompagnement, régularisation des autorisations administratives
	RAIVAVAE	■ Accompagnement au lancement du filtre à sable et remise à niveau du site de Rarati
	RIMATARA	■ Accompagnement à la régularisation des autorisations administratives d'exploitation des forages
	RURUTU	■ Analyse des données compteurs pour étude de l'impact de l'extension du réseau de Hauti vers Paparai
	TUBUAI	■ Réponse aux interrogations du DST adjoint
	ANA'A	■ Conseil accompagnement
	ARUTUA	■ Conseil accompagnement
	FANGATAU	■ Suivi de l'obtention des conformités des installations, accompagnement technique à l'exploitation
	TATAKOTO	■ Accompagnement au lancement des autocontrôles
	MANIHI, PUKA PUKA	■ Communes pilotes du projet PAPE TUAMOTU
7 PROJETS TRANSVERSES		
7 PROJETS TRANSVERSES EN INTERNE	**TOUTES**	■ Modification de la réglementation Eau potable
	TOUTES	■ Communication sur les modifications de la réglementation Eau potable et les autocontrôles
	TUAMOTU	■ Mise en place des autocontrôles
	TUAMOTU	■ Partenariat CGF - Formation UNION
	TUAMOTU	■ Recherche de polluants dans l'eau de pluie
	TOUTES	■ Séminaire *« Du schéma directeur à l'eau potable »* en partenariat avec le département Formation
	TOUTES	■ Communication sur les actions du département (Facebook, Internet, lettre d'information *Inf'eau*, réunions avec les partenaires)

Des chiffres trompeurs...

▶ Budget de fonctionnement 2018

	BUDGET PRÉVISIONNEL	CA 2018	TAUX DE RÉALISATION
■ DÉPENSES	175 712 804 F	80 989 420 F	46 %
■ RECETTES	175 712 804 F	154 435 429 F	88 %
■ TOTAL		73 446 009 F	

Malgré les mouvements de personnel, l'activité du département a été soutenue en actions en 2018. Cependant, la budgétisation et l'inexécution de toutes les opérations théoriquement financées par le contrat de projet a conduit, cette année encore, à une surestimation des dépenses, donnant ainsi l'impression que le département n'exécute pas son budget en totalité, avec un taux de réalisation de 46 %.
La non-exécution des projets théoriquement financés par le contrat de projet conduit à un excédent de résultat élevé de 73 millions Fcfp en 2018 et se maintient à un niveau très important.

Chiffres

50 adhésions à la compétence :
- **39** communes
- **11** intercommunalités via des conventions

1 séminaire avec **55** participants

22 assistances de groupe auprès de **70** agents

434 demandes sur la hotline pour **226** heures d'intervention

Une année… en toute sécurité

Frédéric Riveta, vice-président du SPCPF, délégué à l'informatique.

L'outil informatique en faveur d'une qualité de service est devenue une équation évidente pour les communes en tant que gestionnaires d'une population, de services et d'agents. Celles qui ont adhéré à cette compétence optionnelle du SPCPF bénéficient du soutien technique de son département Informatique qui distribue des logiciels adaptés au fonctionnement des services communaux et permet de les exploiter dans les meilleures conditions.
Le département Informatique assure une assistance au quotidien, une permanence téléphonique (hotline) et la supervision du renouvellement des parcs informatiques et systèmes d'exploitation via des études (dossiers de financement) et contrôles des installations lors de la réception des travaux.

▶ Une équipe stabilisée

Après les deux départs intervenus en 2017 dont celui du directeur du département, l'équipe composée de cinq agents et une responsable trouve ses marques. Mais les changements importants concernant les moyens humains supportés par la programmation 2017 ont été pris en compte.

▶ Une activité consolidée

L'année 2018 a été principalement orientée vers la poursuite et la consolidation des projets en cours. Ainsi, les objectifs ont été priorisés de la façon suivante :

- La sensibilisation à la sécurité informatique.
- La poursuite des travaux de 2017.
- La consolidation de l'équipe en place.
- L'amélioration de l'accompagnement des communes.

L'événement phare de 2018 a été le séminaire mixte mené en étroite collaboration avec le département Formation des élus dont le thème était *« La sécurité informatique : les enjeux et la responsabilité »*.
Il a permis d'aider les élus et leurs cadres présents à prendre conscience des progrès du numérique, ainsi que des risques et responsabilités afférents mais aussi de s'informer de la nouvelle réglementation en matière de protection de données à caractère personnel (RGPD). À l'issue des échanges, le souhait de mettre en œuvre une politique de sécurité des systèmes d'information a été exprimé.
Cette action a été accompagnée dans la même période d'une étude menée avec le concours du CNFPT sur la manière de s'approprier la transformation numérique pour mieux soutenir celle des communes. Par ailleurs, les agents du département ont suivi des formations en métropole destinées à les préparer à l'évolution.
Les enjeux sont importants, l'ère du numérique implique de considérer les technologies nouvelles non pas sous l'angle du simple choix de l'outil mais comme un enjeu stratégique et organisationnel dans un environnement ultra sécurisé.

Point Com'

Le service Communication a été particulièrement présent en soutien au séminaire sur la sécurité informatique notamment en aval de sa préparation par la diffusion de posts sur la page Facebook du SPCPF relatifs à la sécurité informatique durant les trois mois précédents le séminaire. Pour l'événement lui-même, il a élaboré des supports de communication (roll up) et un livret sur « Les 10 bonnes pratiques en matière de sécurité informatique » qui a été distribué à tous les participants à l'issue de la rencontre.

Au total, 5 publications sur le site du SPCPF et 32 posts Facebook ont été diffusés concernant le département Informatique.

Le quotidien du D.I.

Les maîtrises d'œuvre : un service dans les communes

Dans le prolongement des études effectuées l'an dernier et ayant abouti à l'octroi de subventions, plusieurs installations de nouvelles infrastructures informatiques ont commencé, voire se sont achevées dans le courant de l'année, conduisant les agents du département Informatique à se rendre sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du matériel.

L'obligation de respecter les délais imposés par les subventions (souvent durant les mêmes périodes), le nombre de maîtrises d'œuvre concernées ainsi que l'adaptation au nouveau Code des marchés publics à prendre en compte pour quatre communes, ont été autant de challenges à relever.

Des contrôles ont pu être effectués sur cinq sites dont les travaux d'installation ont été réceptionnés (Taiarapu-Ouest, Rimatara, Raivavae, Hikueru et Maupiti) et parmi les six sites en cours de réception cinq communes sont en phase de mandatement (Hao, Taputapuatea, Hiva Oa, Ua Pou et Nuku Hiva).
La commune de Makemo sera en phase d'installation de son système d'information au début de l'année 2019.
Concernant la commune de Tahuata, la consultation sera lancée début janvier 2019.

Peu d'études sollicitées

Suite aux renouvellements de leur environnement informatique effectués par de nombreuses communes ces dernières années, le département a été moins sollicité pour réaliser des études en 2018.
Une étude a été menée à la demande de la commune de Gambier en vue d'être présentée au FIP ; puis la commune s'est reportée sur une demande de subvention à la DETR (début 2019).

La communauté de communes Hava'i a pour projet d'acquérir son serveur sur lequel seront connectées ses communes adhérentes. Actuellement, elle occupe le serveur de la commune de Tumara'a. Une étude était en cours de finalisation en fin d'année pour être présentée à la DETR.

Rimatara : une infrastructure informatique bienvenue !

En septembre 2018, deux agents du département Informatique se sont déplacés à Rimatara d'une part pour réceptionner la nouvelle infrastructure informatique de la commune, de l'autre pour initier deux agents à l'utilisation du logiciel E-assemblée. Larry Langy a vérifié point par point le nouveau matériel et réseau informatique de la commune, financés à 80 % par le FIP et le reste sur fonds propres.

Au terme des trois jours, le secrétaire général, Manfred Mahaa, s'est montré particulièrement satisfait de ce nouvel outil dont la commune était privée depuis 2015. Il permettra à l'évidence de servir la population dans de meilleures conditions.
Heimana Riveta a quant à lui assisté deux agents dans l'utilisation du logiciel E-Assemblée. Ce logiciel permet de transmettre des actes de manière dématérialisée et offre donc un gain de temps considérable dans les îles éloignées, notamment concernant des documents importants tels que délibérations, arrêtés, marché, etc. D'autant plus lorsque les liaisons aériennes ne sont pas quotidiennes.

▶ L'activité du département en un clin d'œil

DOMAINES		COMMUNES/ORGANISMES	OBSERVATIONS
MAITRISE D'ŒUVRE	· FIP 2017	■ **Taiarapu-Ouest, Rimatara, Raivavae, Hikueru, Maupiti** ■ Hao, Taputapuatea, Hiva Oa, Ua Pou	**5 réceptionnés** 6 en cours *1 consultation lancée*
	· DETR	■ Nuku Hiva	
	· FIP 2018	■ Makemo ■ *Tahuata*	
ETUDES		■ **Gambier, Hava'i**	**2 réalisées**
NOUVEAUX LOGICIELS		**12 collectivités en priorité :** ■ **Hitiaa O Te Ra, Moorea-Maiao, Teva i Uta, Taiarapu-Ouest, Paea, Bora Bora, Taha'a, Taputapuatea, Tumara'a, Uturoa, Rangiroa, SPCPF**	· Relance de l'appel d'offres en décembre 2018 · Projet de signature fin mars 2019
ASSISTANCE DE GROUPE	· Toutes les communes adhérentes sont concernées	■ **Win-Ele, Win Eau radio-relève, E-Assemblée**	**Réalisées**
		■ Win M-14, Win-Pay, Win-Pop	Non réalisées
	· CEGID-GRH	■ **Hitiaa O Te Ra, Teva I Uta, Taiarapu-Ouest, Paea, Bora Bora, Taha'a, Taputapuatea, Tumara'a, Uturoa, SPCPF**	**Réalisées**
DEPLOIEMENT LOGICIELS	· E-Assemblée	■ **Taiarapu-Ouest, Hao, Hikueru, Maupiti, Nuku Hiva, Raivavae, Rimatara, Taputapuatea, Ua Pou**	**Réalisés** ***Ajouté*** Non réalisé
	· Win-eau Radio-relève	■ **Rurutu, *Paea***	
	· Win-Pop / COMEDEC	■ **Nuku Hiva,** Uturoa	
	· Win-Ele / ELIRE	■ **37 communes**	
HOTLINE		**Toutes les communes adhérentes sont concernées**	

▶ Des logiciels déployés pour des services dématérialisés

Qu'il s'agisse des données de l'état civil ou des listes électorales, les dispositifs mis en place au niveau national pour dématérialiser les communications visent à alléger les démarches administratives des usagers. Des passerelles restent à aménager entre les logiciels utilisés et le dispositif concerné.

- Le **dispositif COMEDEC** (communication dématérialisée des données de l'état civil) : depuis le 1er novembre 2018, les communes possédant une maternité sont concernées par ce dispositif géré par le ministère de la Justice. Pour le département Informatique, il s'agit de Nuku Hiva et Uturoa. Des soucis techniques sont en cours de traitement.

- Le **dispositif ELIRE** visant à l'établissement d'un répertoire électoral unique, dont la gestion est confiée à l'INSEE, et d'où sont extraites les listes électorales, a nécessité une phase de tests chez l'éditeur, notre partenaire A.GE.D.I.

DES MISES À JOUR POUR UNE NOUVELLE ADHÉRENTE

La commune de Moorea-Maiao a réintégré la compétence informatique du SPCPF en 2018 et, par là même, vu son application CEGID-GF mise à jour. L'occasion pour l'agent qui s'est déplacé de prendre connaissance de l'infrastructure informatique de la commune et de faire le point sur la gamme de logiciels utilisée.

LES INITIATIONS AUX LOGICIELS DISTRIBUÉS

Le département Informatique a conduit 22 assistances de groupe réparties sur l'ensemble des archipels auprès de 70 agents qui ont ainsi pu prendre en main les logiciels E-assemblée (pour la transmission d'actes), des modules de gestion des ressources humaines (absence/congés et gestion de carrières) ainsi que les logiciels Win-Eau et Win-Ele pour gérer respectivement les factures d'eau et la liste électorale.

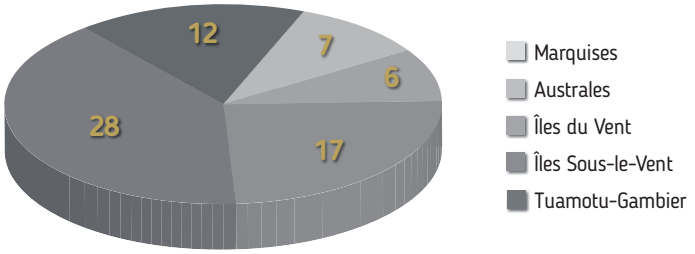

▶ *Répartition en % par archipel des 70 agents initiés aux logiciels (22 assist. de groupe)*

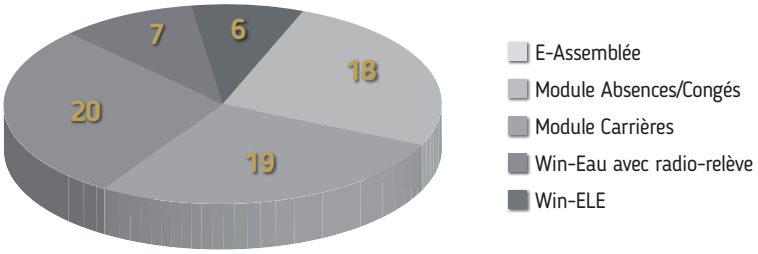

▶ *Répartition des 70 agents par logiciel (en %)*

LA HOTLINE : UNE PERMANENCE ASSURÉE

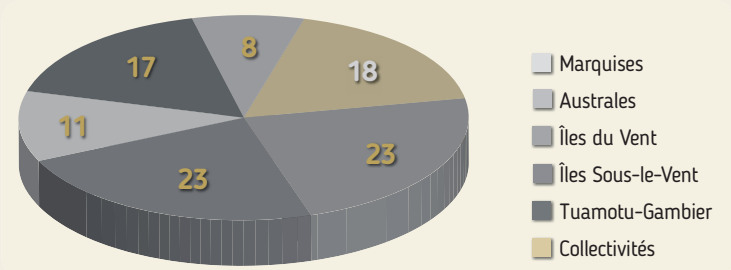

▶ ***Hotline 2018 :*** *Répartition des demandes par archipel (en %)*

Le SPCPF met au service de ses adhérents une permanence téléphonique pour répondre à toutes questions concernant l'utilisation des logiciels qu'il distribue, ainsi que le fonctionnement de leur serveur, ordinateur, Internet, etc. Les sollicitations des communes sont globalement stables et augmentent dans les périodes de nouveautés ou réformes (COMEDEC, nouveaux modules de paie GRH pour CEGID).

	Nombre de demandes	Temps
· AUSTRALES	34	7h44
· COLLECTIVITES	77	58h25
· ÎLES DU VENT	102	71h59
· ÎLES SOUS-LE-VENT	99	43h59
· MARQUISES	50	14h22
· TUAMOTU-GAMBIER	72	29h58
TOTAL	**434**	**226h27**

▶ *Répartition des demandes par archipel en 2018*

· Comptabilité M14 AGEDI	96
· Paie GRH CEGID	76
· Facturation au forfait	43
· Comptabilité GF CEGID	41
· Élections AGEDI	41
· Paie AGEDI	40
· Facturation au compteur AGEDI	26
· E-assemblée	24
· État civil AGEDI	24
· Logiciel général	10
· CEGID Général	6
· Bureautique	2
· Environnement logiciel métier	1
· Imprimantes	1
· Lanceur AGEDI	1
· Mail	1
· Réseau	1
· Internet, Onduleur, PC, Serveur	0
TOTAL GÉNÉRAL	**434**

▶ *Sollicitations du D.I. sur les thèmes suivants en 2018*

Des partenaires actifs et soutenants

Les partenaires CEGID et le CNFPT ont chacun envoyé un de leurs représentants en soutien au département Informatique. En revanche, la mission programmée de l'éditeur partenaire A.GE.D.I pour répondre aux besoins des nouveaux agents en comptabilité et en paie des petites communes (notamment aux Tuamotu-Gambier) quant à l'utilisation des logiciels Win-M14 et Win-PAY, a dû être annulée faute de moyens.

▸ CEGID : des nouveaux modules pour gérer les carrières et les absences

Un expert de CEGID est venu en mission trois semaines pour former les agents du département Informatique et procéder à des assistances de groupe ainsi qu'à la mise en place et au démarrage des modules Carrières et Absences du logiciel CEGID-GRH *(voir encadré ci-dessous)*.

Michel Leyrat, consultant expert de CEGID.

▸ Le CNFPT en soutien à la transformation numérique des services communaux

Pour accompagner et appuyer l'action du département Informatique dans sa démarche d'évolution en faveur d'une part, du développement du conseil technique sur les aspects de sécurité et solutions techniques innovantes et d'autre part, d'une mise en conformité avec la réglementation (RGPD), une mission d'expertise a été sollicitée par la Direction générale auprès du CNFPT en matière de soutien et d'accompagnement de la transformation numérique des services communaux.

Les demandes des communes sont de plus en plus variées et exigeantes dans un contexte ou la technologie avance (développement de la fibre optique dans les îles) et où elles-mêmes sont très interpellées par le secteur privé pour des solutions clé en main qui ne répondent pas forcément aux besoins des communes et s'avèrent souvent risquées en matière de sécurité.

La mission a confirmé le constat du département Informatique de la nécessité de repenser les systèmes d'information du SPCPF en s'appuyant sur un schéma directeur. Les préconisations ont également porté sur les moyens du département qui devront être mis en place en adéquation avec les ambitions du SPCPF.

Neuf communes voient leur logiciel de paie évoluer

Le SPCPF travaille en partenariat avec l'éditeur CEGID PUBLIC pour neuf communes adhérentes à la compétence informatique (Paea, Teva i Uta, Taiarapu-Ouest, Hitiaa o te ra, Tumara'a, Uturoa, Taputapuatea, Taha'a et Bora Bora). C'est donc au bénéfice de ces dernières qu'une mission de trois semaines a été réalisée sur Tahiti et Raiatea en vue d'y déployer deux modules du logiciel CEGID-GRH pour la gestion des absences/congés et la gestion des carrières.

Venu de métropole, le consultant expert RH, Michel Leyrat a assuré l'accompagnement des agents du département Informatique pour la mise en place de ces modules dans les neuf communes concernées ainsi qu'au SPCPF.

Durant cette mission, ils ont, ensemble, réalisé les assistances de groupe. La première s'est tenue à la mairie de Uturoa où ont été invitées

les quatre autres communes des îles Sous-le-Vent. Pendant deux jours, le consultant et deux agents du SPCPF ont accompagné les dix agents présents dans l'utilisation des modules.

La même formule a été reproduite au SPCPF la semaine suivante avec les communes de Tahiti et le SPCPF.

Se sont ensuite tenues des assistances au démarrage, c'est-à-dire la mise en place du paramétrage en production ainsi que l'accompagnement des agents communaux dans la reprise des données à Uturoa puis à Hitiaa O Te Ra.

Un agent du SPCPF s'est également rendu à Tumara'a, Taha'a et Taputapuatea. La commune de Bora Bora a bénéficié d'une assistance au démarrage par télémaintenance c'est-à-dire à distance via Internet depuis le SPCPF.

Quant aux communes de Paea, Teva i Uta et Taiarapu-Ouest, les modules ont été activés dès les semaines suivantes.

Les agents du département formés à Paris

Deux agents du département Informatique ont eu l'opportunité de suivre une formation à l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) qui est un service du Premier ministre, rattaché au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). L'ANSSI possède un centre de formation à la sécurité des systèmes d'information (CFSSI), et propose des stages strictement réservés aux personnels de l'Administration française – État, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière.
Les formations gratuites sont organisées dans les locaux de l'ANSSI à Paris.

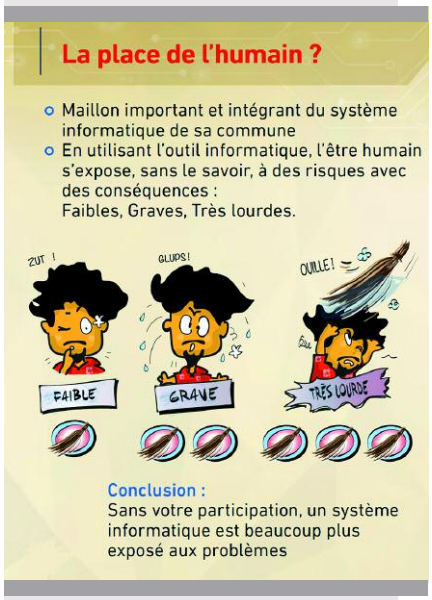

Le SPCPF a pu inscrire en priorité ses agents alors que ce sont des formations très sollicitées, du fait aussi de leur gratuité.
Les formateurs étaient principalement des agents de l'ANSSI, du ministère de l'Intérieur, des consultants externes et une avocate. Ainsi, **Larry Langy** a été formé au métier de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et **Jérôme Pérou** à un domaine spécifique de son métier d'administrateur systèmes et réseaux.

La sécurité informatique en ligne de mire

▸ Un séminaire : une première, un succès !

Le SPCPF, grâce à la responsable du département Informatique Tania Ayo, au soutien du vice-président délégué à l'informatique et à l'accord du président, a réussi une première ! Se positionnant à l'avant-pointe du schéma directeur d'aménagement du numérique en Polynésie française, il a en effet organisé son premier séminaire sur la sécurité des systèmes d'informations, afin de sensibiliser les *tāvana*, les élus et les agents.
Se sont impliqués : le service informatique du Pays, le ministère de l'Intérieur avec le responsable du pôle Conformité Veille Exercice, ainsi que les autres départements du SPCPF : Promotion, Formation avec le soutien du service de la Communication.
Ce séminaire visant à informer le plus grand nombre sur les risques et les menaces qui accompagnent les avantages du développement du numérique et de l'e-administration, et sur les moyens simples à la portée des utilisateurs pour se protéger, a largement atteint son objectif.
Les 8 et 9 octobre, ce sont au total 55 personnes qui ont participé activement aux différentes séances de sensibilisation et aux ateliers pratiques dans une ambiance remarquable, mêlant travail et bonne humeur, soutenue par l'animation de l'élue formatrice Namoeata Bernardino.
Le premier jour a donné lieu à des présentations et échanges autour des risques de l'Internet et des réseaux sociaux et de l'apport du numérique sur l'économie en Polynésie française et plus particulièrement dans les îles, notamment avec la mise en place du câble Natitua.

Les 55 participants au séminaire « sécurité informatique » se sont montrés particulièrement concernés par les enjeux soulevés durant les deux journées d'information, de réflexion et d'échanges animées par le SPCPF.

Pour donner suite aux dernières attaques informatiques subies par l'opérateur local, a été soulevé le problème des règles et de mesures de sécurité afin d'éviter la perte ou la fuite d'informations sensibles ainsi que l'application de la nouvelle réglementation générale sur la protection des données (RGPD) qui devrait entrer en vigueur prochainement. Deux agents du service informatique de la Polynésie française ont participé à ces échanges. Les agents du D.I. se sont tous investis pleinement notamment par la prise en charge des ateliers tournants le deuxième jour.

Les élus étaient amenés à proposer des solutions aux questions liées à la sécurité et sa réglementation, autour des thèmes suivants :

- le RGDP : le règlement qui va uniformiser le traitement des données informatiques ;
- l'e-reputation mise en jeu autant par ce que publie l'élu que par les commentaires qu'il suscite ;
- la question des moyens pour répondre aux besoins de sécurisation des systèmes ;
- le problème épineux de la perte des données, sa prévention, ses causes ;
- une mise en situation de la propagation d'un virus dans le système informatique d'une commune.

La qualité des travaux a permis d'évoquer des pistes de propositions pour l'avenir telles que :

- le choix du délégué à la protection des données (DPO/DPD) parmi une liste de personnes agréées par le SPCPF ;
- la signature d'une charte par les élus pour protéger la commune dans son ensemble ;
- la mutualisation des moyens par exemple pour assurer la sécurité des données à caractère personnel par un DPO pour plusieurs communes ;
- la nécessaire prévention à faire auprès des agents et de la population pour se prémunir du tsunami numérique et de ses menaces ;
- les indispensables mises à jour et sauvegardes des logiciels pour lesquelles le soutien et l'accompagnement du SPCPF sont particulièrement sollicités par les petites communes des îles.

Une restitution de l'ensemble des ateliers a ensuite eu lieu en présence de la ministre en charge de l'Économie numérique, Tea Frogier, qui a notamment abordé le processus en cours de modernisation de l'administration par le Pays, et souligné l'importance de la réputation des élus et de la protection des données au niveau des collectivités.

Pour conclure, le 5e vice-président du SPCPF Frédéric Riveta, élu délégataire de l'informatique, a insisté sur l'intérêt de mutualiser les ressources humaines et matérielles en matière de sécurité informatique, et comparé celle-ci au Code de la route : des règles sont à appliquer qui n'éviteront pas les accidents plus ou moins graves, se préparer restant la meilleure façon de se protéger et d'éviter les risques majeurs.

Compte administratif et compte de gestion

La présente note aborde successivement l'exécution budgétaire au regard des prévisions, l'équilibre général et le détail des différents chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Le compte administratif constitue le bilan financier de l'année écoulée. Il comprend plusieurs paramètres :

- **Résultat de l'exercice par section,**
- **Résultat reporté et solde d'exécution,**
- **Restes à réaliser.**

À l'issue de l'ensemble de ces opérations se dégage **le résultat de clôture de l'exercice.** Cette étape est suivie de **l'affectation du résultat** pour équilibrer la section d'investissement si nécessaire à l'article « 1068 », et du calcul du montant du report qui sera inscrit au budget 2019. Le présent document ne constitue qu'un bilan comptable.

Bilan financier

Le **budget 2018** s'élevait en dépenses (fonctionnement + investissement) à **523 858 789 Fcfp**.
Ce budget était en augmentation, avec une volonté d'agir au mieux pour les communes.

→ Résultat de l'exercice

Section de fonctionnement
Dépenses : 343 613 734 Fcfp
contre 329 057 886 Fcfp réalisés en 2017
Recettes : 372 067 047 Fcfp
contre 318 825 001 Fcfp réalisés en 2017
Résultat : 28 453 313 Fcfp
- *Résultat antérieur N-1 :* 86 166 199 Fcfp
- *Résultat de clôture :* **Excédent : 114 619 512 Fcfp**
contre 86 166 199 Fcfp en 2017

Section d'investissement
Dépenses : 12 122 822 Fcfp
contre 13 034 234 Fcfp réalisés en 2017
Recettes : 10 417 578 Fcfp
contre 12 239 089 Fcfp réalisés en 2017
Résultat : - 1 705 244 Fcfp
- *Résultat antérieur N-1 :* 7 461 668 Fcfp
- *Résultat de clôture :* **Excédent : 5 756 424 Fcfp**
contre 7 461 668 Fcfp en 2017

→ Résultat de l'exercice 2018

Le compte administratif total, en intégrant le résultat reporté de 2017 (fonctionnement + investissement) s'élève donc à :
Dépenses : 355 736 556 Fcfp
Recettes : 476 112 492 Fcfp
Résultat : 120 375 936 Fcfp
contre 93 627 867 Fcfp en 2017

→ Restes à réaliser

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement.

→ Balance générale :

Fonctionnement : **114 619 512 Fcfp**
Investissement : **5 756 424 Fcfp**

Analyse de la section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 affiche un excédent de 28 453 313 Fcfp contre un déficit de -10,2 MFcfp en 2017. En intégrant l'excédent de fonctionnement des années antérieures qui s'élève à 86,16 MFcfp, celui-ci s'élève au 31 décembre 2018, à la somme de 114 619 512 Fcfp.

→ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élèvent à **458 233 246 Fcfp** soit un taux de réalisation de 94 % par rapport aux prévisions. Ce montant intègre l'excédent de fonctionnement reporté.
Ces recettes proviennent principalement des contributions, des subventions du FIP, et enfin de l'excédent de fonctionnement. Le tableau ci-après donne la ventilation par nature des recettes de fonctionnement :

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE RECETTES

CHAPITRE	DÉSIGNATION	PRÉVISION 2018	RÉALISATION 2018	% RÉALISATION
002	· Excédent de fonctionnement	86 166 199	86 166 199	100%
042	· Opération d'ordre de transfert entre sections	2 464 000	2 294 400	93%
13	· Remboursement sur rémunération du personnel	0	486 980	100%
70	· Produits du service du domaine	1 500 000	3 974 600	265%
74	· Dotations et participations - Communes	290 625 463	287 278 438	99%
74	· Dotations et participations - FIP	88 159 140	77 384 904	88%
74	· Dotations et participations - Autres	17 915 228	11 336	100%
77	· Produits exceptionnels	450 000	636 389	141%
	TOTAL RECETTES →	**487 280 030**	**458 233 246**	**94%**
	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2018 →		**114 619 512**	

■ **Chapitre 002**
Il s'agit de l'excédent de fonctionnement de l'exercice N-1 reporté en 2018. Ces réalisations ne sont que des écritures d'ordre.

■ **Chapitre 013**
Ce chapitre regroupe les remboursements des indemnités journalières et cotisations de la CPS relatifs aux arrêts maladie du personnel du SPCPF.

■ **Chapitre 70**
Ce chapitre concerne au niveau de la prévision les recettes du département Informatique vis-à-vis des collectivités non adhérentes.

■ **Chapitre 74**
Ce chapitre s'élève à 364,67 MFcfp et est alimenté par :
- Les contributions des communes adhérentes pour 287,2 MFcfp (273,2 MFcfp en 2017),
- Les subventions du FIP pour les différentes compétences pour 77,38 MF (41,8 MFcfp en 2017).

■ **Chapitre 042**
Ce chapitre regroupe les écritures d'ordre pour la cession d'un véhicule de service et la reprise sur subvention d'investissement des biens amortissables. On note que les financements extérieurs (FIP / contrat de projet / Pays) représentent 21 % des recettes de fonctionnement. Les contributions des communes constituent 77 % des recettes réelles du SPCPF.

→ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à **343 613 734 Fcfp** sur 487 280 026 Fcfp inscrits soit un taux de réalisation de 71 %. Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces dépenses :

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

CHAPITRE	DÉSIGNATION	PRÉVISION 2018	RÉALISATION 2018	% RÉALISATION
011	· Charges à caractère général	193 331 609	90 483 453	47%
012	· Charges de personnel	216 043 845	196 143 208	91%
65	· Autres charges de gestion courante	58 961 121	46 361 427	79%
67	· Charges exceptionnelles	500 000	208 068	42%
042	· Opération d'ordre de transfert entre sections	13 126 792	10 417 578	79%
022	· Dépenses imprévues	2 766 125	0	0%
023	· Virement à la section d'investissement	2 550 534	0	0%
	TOTAL DÉPENSES →	**487 280 030**	**343 613 734**	**71%**

■ **Chapitre 011**
Les charges à caractère général représentent un volume financier de 90,48 MFcfp pour un taux de réalisation de 47 %. Elles correspondent aux dépenses courantes de fonctionnement telles que l'achat de fournitures de bureau, l'entretien, la maintenance du patrimoine (bâtiment, véhicules de service, matériel, mobilier, etc.), l'électricité, le téléphone, les assurances, les frais de transport autres que ceux des élus, l'achat de prestations diverses (audits de restauration scolaire, études pour le département Eau potable et les impayés d'Air Tahiti de 2014 à 2017).
Ce faible taux de 47 % s'explique :
- par des efforts de gestion dans toutes les compétences ;
- par la non-réalisation des maîtrises d'œuvre budgétées à la compétence Eau potable et ceci en raison du non-financement des opérations de travaux communaux.

■ **Chapitre 012**
Les charges de personnel avec 196,14 MFcfp réalisés soit 91 % des prévisions.

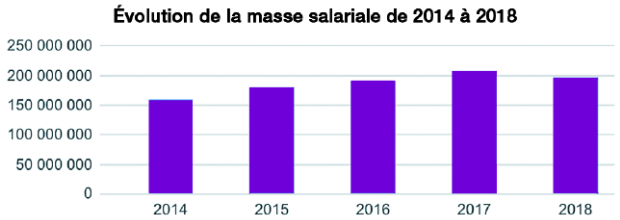

Elles se détaillent comme ci-après :
- 124,77 MFcfp (contre 143,8 MFcfp en 2017) pour les salaires du personnel permanent et 15,22 MFcfp (contre 7,7 MFcfp en 2017) pour les salaires du personnel en CDD ;
- 51,20 MFcfp pour les charges patronales ;
- 4,28 MFcfp pour les cotisations au CGF.

Au 31/12/2018, le SPCPF emploie 28 agents.

■ **Chapitre 65**
Sur ce chapitre ont été mandatées les indemnités de fonction du président et des vice-présidents, les cotisations à l'IRCANTEC, les transports et les indemnités de déplacement des élus lors des missions et les maintenances / assistances logiciels de CEGID et AGEDI.
Les charges s'élèvent à 46,36 MFcfp soit un taux de réalisation de 79 % par rapport aux prévisions.

■ **Chapitre 66**
Le chapitre 66 enregistre les intérêts relatifs à la ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque SOCREDO.
Pour 2018, cette ligne budgétaire n'a pas été requise. Cette diminution traduit l'effort de gestion interne ainsi que celui fait en direction des communes pour qu'elles maintiennent au mieux leurs contributions.

■ **Chapitre 68**
Le chapitre 68 enregistre les dotations aux amortissements, obligatoires.

→ Évolution des résultats

La section de fonctionnement génère un excédent de **114 619 512 Fcfp** contre 86 166 199 Fcfp en 2017 malgré la hausse des dépenses par rapport à 2017.
Cette hausse du résultat de fonctionnement est due à la mobilisation des subventions FIP de l'exercice 2017 et de 2018 avant la clôture des comptes 2018 afin de ne pas manquer de trésorerie durant le 1er trimestre 2019. La trésorerie au 31 décembre 2018 s'élevait ainsi à 116 millions Fcfp contre 56 millions au 31 décembre 2017.
Toutefois, cette hausse du résultat 2018 doit inviter à une vigilance permanente dans l'objectif de préserver une base nécessaire à la santé financière du SPCPF sur le long terme.
En effet, malgré des dépenses de fonctionnement contenues, ces dernières seront en augmentation constante de par les charges de personnel. De plus, ces dépenses ne sont pas accompagnées d'une augmentation proportionnelle des recettes depuis 2016.

Analyse de la section d'investissement

Le résultat de clôture de la section d'investissement 2018 affiche un solde négatif de 1,70 MFcfp. Ajouté à ce résultat l'excédent de l'exercice antérieur de 7,46 MFcfp permet de disposer d'un résultat de clôture excédentaire de 5,75 MFcfp.

DÉPENSES ET RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	DÉSIGNATION	PRÉVISION 2018	RÉALISATION 2018	% RÉALISATION
DÉPENSES	040	· Subvention d'investissement	2 464 000	2 294 400	93%
	20	· Immobilisations incorporelles	20 116 633	4 272 347	21%
	21	· Immobilisations corporelles	13 998 130	5 556 075	40%
		TOTAL DÉPENSES →	36 578 763	12 122 822	33%
RECETTES	001	· Solde d'exécution reportée	7 461 668	7 461 668	100%
	13	· Subventions d'investissement	13 889 769	0	0%
	021	· Virement de la section de fonctionnement	2 550 534	0	0%
	024	· Produits des cessions d'immobilisations	-450 000	0	0%
	040	· Opération d'ordre de transfert entre sections	13 126 792	10 417 578	79%
		TOTAL RECETTES →	**36 578 763**	**17 879 246**	**49%**
		SOLDE D'EXÉCUTION 2018 →		**5 756 424**	

→ Les recettes d'investissement

Les 17,87 MFcfp de recettes d'investissement réalisées proviennent :
- de l'excédent d'investissement reporté pour 7,46 MFcfp,
- de la dotation aux amortissements pour 8,12 MFcfp.

→ Les dépenses d'investissement

Au regard des missions qui incombent au SPCPF, celui-ci n'a pas vocation à effectuer des investissements très importants. Le montant de l'année 2018 s'élève à 12,12 MFcfp, soit une réalisation de 33 %. Les dépenses d'investissement ont été essentiellement l'acquisition d'un nouveau véhicule de service et l'achat de licences E-assemblée.

▸ Besoins de financement Résultats définitifs

Les résultats au 31 décembre 2018 font apparaître :
- un excédent de fonctionnement de 114,61 MFcfp ;
- un excédent d'investissement de 5,75 MFcfp ;
- une trésorerie au 31/12/2018 : 116,90 MFcfp.

Les résultats de l'année font apparaître un besoin de fonds de roulement « BFR » de 3,46 MFcfp contre 37,22 MFcfp en 2017. Bien que ce BFR soit exceptionnellement très bas pour 2018 et s'explique par la mobilisation des subventions FIP de 2017 et 2018, le SPCPF doit tout de même porter une attention permanente à sa trésorerie pour la pérennité des actions qu'il souhaite mener à terme.

▸ Le compte de gestion du Trésorier des Îles du Vent, des Archipels et des Australes

Le compte de gestion du Trésorier est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il répond à deux objectifs :
- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

La concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2018 a été constatée.

▸ La trésorerie

Au 31/12/2018 la trésorerie était de 116,90 MFcfp contre 56,4 MFcfp fin 2017. Les titres de recettes relatives aux contributions des communes adhérentes ont été émis en trois temps : 1/3 avant le vote du budget, 1/3 après le vote de ce dernier en avril et un dernier 1/3 en juillet.

L'objectif de ce procédé est double :
- d'une part, maintenir notre trésorerie en début d'année, sans être obligé de recourir à la ligne de trésorerie ;
- d'autre part, permettre aux communes de payer leur contribution en trois fois dans l'année, et donc d'éviter de faire trop baisser leur propre trésorerie.

Cette évolution très positive de trésorerie a été rendue possible par une meilleure situation financière des communes qui mandatent mieux leurs contributions au SPCPF, et par la mobilisation des subventions FIP de 2017 et de 2018. Comme pour 2017, cette nette amélioration a conduit à ne pas solliciter de ligne de trésorerie pour 2018.

▸ La répartition par compétence

Dans l'objectif d'une transparence permanente des comptes, les statuts du SPCPF conduisent à un suivi des budgets du syndicat compétence par compétence. Pour cela, ci-après un tableau donne l'état des dépenses réalisées compétence par compétence, et celui de l'administration générale. Ces éléments, ainsi que ceux relatifs aux recettes permettent d'établir un tableau récapitulatif des résultats par compétence et pour l'ensemble du syndicat.

Tableaux récapitulatifs

Ci-après les tableaux récapitulatifs permettent d'estimer la situation comptable du SPCPF, globalement et par compétence.

RÉSULTATS GLOBAUX

		CHAPITRE	DÉSIGNATION	CA 2018	% RÉALISATION
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	011	· Charges à caractère général	90 483 453	47%
		012	· Charges de personnel	196 143 208	91%
		65	· Autres charges de gestion courante	46 361 427	79%
		67	· Charges exceptionnelles	208 068	42%
		042	· Opér. d'ordre de transfert entre sections	10 417 578	79%
		022	· Dépenses imprévues	0	0%
		023	· Virement à la section d'investissement	0	0%
			TOTAL DÉPENSES →	**343 613 734**	**71%**
	RECETTES	002	· Excédent de fonctionnement	86 166 199	100%
		042	· Opér. d'ordre de transfert entre sections	2 294 400	93%
		13	· Remboursement sur rémunération du personnel	486 980	0%
		70	· Produits du service du domaine	3 974 600	265%
		74	· Dotations et participations - Communes	287 278 438	99%
		74	· Dotations et participations - FIP	77 384 904	88%
		74	· Dotations et participations - Autres	11 336	0%
		77	· Produits exceptionnels	636 389	141%
			TOTAL RECETTES →	**458 233 246**	**94%**
			RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2018 →	**114 619 512**	

		CHAPITRE	DÉSIGNATION	CA 2018	% RÉALISATION
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	040	Subvention d'investissement	2 294 400	93%
		20	Immobilisations incorporelles	4 272 347	21%
		21	Immobilisations corporelles	5 556 075	40%
			TOTAL DÉPENSES →	**12 122 822**	**33%**
	RECETTES	001	Solde d'exécution reportée	7 461 668	100%
		13	Subventions d'investissement	0	0%
		021	Virement de la section de fonctionnement	0	0%
		024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0%
		040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	10 417 578	79%
			TOTAL RECETTES →	**17 879 246**	**49%**
			SOLDE D'EXÉCUTION 2018 →	**5 756 424**	
			Excédent global →	**120 375 936**	
			TOTAL DÉPENSES →	**355 736 556**	
			TOTAL RECETTES →	**476 112 492**	

RÉSULTATS PAR COMPÉTENCE – AFFECTATION DU RÉSULTAT

		CHAP	DÉSIGNATION	ADM GÉNÉR.	FORMATION	PROMOTION	REST. SCOL.	EAU POTABLE	INFORMAT.	TOTAL
FONCTIONNEMENT	DÉP.	11	· Charges à caractère général	30 341 136	22 944 834	5 367 451	7 079 617	13 987 044	10 763 371	90 483 453
		12	· Charges de personnel	46 913 640	7 656 238	24 757 155	11 761 397	65 914 736	39 140 042	196 143 208
		65	· Autres charges de gestion courante	14 150 658	15 456 654	1 512 174	2 051 880	1 087 640	12 102 421	46 361 427
		67	· Charges exceptionnelles	0	0	0		0	208 068	208 068
		42	· Opér. d'ordre de transfert entre sections	10 417 578	0	0		0		10 417 578
		22	· Dépenses imprévues	0	0	0		0		0
		23	· Virement à la section d'investissement	0	0	0		0		0
			TOTAL DÉPENSES →	**101 823 012**	**46 057 726**	**31 636 780**	**20 892 894**	**80 989 420**	**62 213 902**	**343 613 734**
	REC.	2	· Excédent de fonctionnement	-528 461	12 010 093	1 054 374	7 261 413	38 058 309	28 310 471	86 166 199
		42	· Opér. d'ordre de transfert entre sections	1 840 000			454 400			2 294 400
		13	· Rembt sur rémunération du personnel	486 980						486 980
		70	· Produits du service du domaine	0	0	0	0	0	3 974 600	3 974 600
		74	· Dotations et participations - Communes	89 726 017	33 807 446	32 724 529	19 529 274	57 356 374	54 134 798	287 278 438
		74	· Dotations et participations - FIP		10 906 017	6 646 413	811 728	59 020 746		77 384 904
		74	· Dotations et participations - Autres		11 336			0		11 336
		77	· Produits exceptionnels	636 389	0	0				636 389
			TOTAL RECETTES →	**92 160 925**	**56 734 892**	**40 425 316**	**28 056 815**	**154 435 429**	**86 419 869**	**458 233 246**
			RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2018 →	**-9 662 087**	**10 677 166**	**8 788 536**	**7 163 921**	**73 446 009**	**24 205 967**	**114 619 512**
				Opér. 2008.2	Opér. 2011.2		Opér. 2009.6	Opér. 2008.3	Opér. 2008.4	
		CHAP	DÉSIGNATION	ADM GÉNÉR.	FORMATION	PROMOTION	REST. SCOL.	EAU POTABLE	INFORMAT.	TOTAL
INVESTISSEMENT	DÉP.	40	· Subvention d'investissement	1 840 000			454 400	0		2 294 400
		20	· Immobilisations incorporelles	1 361 131			0		2 911 216	4 272 347
		21	· Immobilisations corporelles	4 627 845			0	301 740	626 490	5 556 075
			TOTAL DÉPENSES →	**7 828 976**	**0**		**454 400**	**301 740**	**3 537 706**	**12 122 822**
	REC.	1	· Solde d'exécution reportée	720 840	505 935		295 794	1 881 546	4 057 553	7 461 668
		13	· Subventions d'investissement	0					0	0
		21	· Virement de section de fonctionnement	0						0
		24	· Produits des cessions d'immobilisations	-450 000						0
		40	· Opér. d'ordre de transfert entre sections	10 417 578						10 417 578
			TOTAL RECETTES →	**10 688 418**	**505 935**	**0**	**295 794**	**1 881 546**	**4 057 553**	**17 879 246**
			SOLDE D'EXÉCUTION 2018 →	**2 859 442**	**505 935**	**0**	**-158 606**	**1 579 806**	**519 847**	**5 756 424**

RÉSULTATS 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	DÉSIGNATION	TOTAL 2018	C.A. 2018
RECETTES	11	· Charges à caractère général	193 331 609	90 483 453
	12	· Charges de personnel	216 043 845	196 143 208
	65	· Autres charges de gestion courante	58 961 121	46 361 427
	67	· Charges exceptionnelles	500 000	208 068
	42	· Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 126 792	10 417 578
	22	· Dépenses imprévus	2 766 125	0
	23	· Virement à la section d'investissement	2 550 534	0
		TOTAL DÉPENSES →	**487 280 030**	**343 613 734**
DÉPENSES	2	· Excédent de fonctionnement	86 166 199	86 166 199
	42	· Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 464 000	2 294 400
	13	· Remboursement sur rémunération du personnel	0	486 980
	70	· Produits du service du domaine	1 500 000	3 974 600
	74	· Dotations et participations - Communes	290 625 463	287 278 438
	74	· Dotations et participations - FIP	88 159 140	77 384 904
	74	· Dotations et participations - Autres	17 915 228	11 336
	77	· Produits exceptionnels	450 000	636 389
		TOTAL RECETTES →	**487 280 030**	**458 233 246**
		RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2018 →		**114 619 512**

RÉSULTATS 2018 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	DÉSIGNATION	TOTAL 2018	C.A. 2018
RECETTES	40	· Subvention d'investissement	2 464 000	2 294 400
	20	· Immobilisations incorporelles	20 116 633	4 272 347
	21	· Immobilisations corporelles	13 998 130	5 556 075
		TOTAL DÉPENSES →	**36 578 763**	**12 122 822**
DÉPENSES	1	· Solde d'exécution reportée	7 461 668	7 461 668
	13	· Subventions d'investissement	13 889 769	0
	21	· Virement de la section de fonctionnement	2 550 534	0
	24	· Produits des cessions d'immobilisations	-450 000	0
	40	· Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 126 792	10 417 578
		TOTAL RECETTES →	**36 578 763**	**17 879 246**
		SOLDE D'EXÉCUTION 2018 →		**5 756 424**

Délibération n°06/2019/SPCPF du 26 mars 2019

Adoptant le compte administratif et le compte de gestion 2018

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 96-609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-mer ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n° 80-918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu les statuts du SPCPF modifiés ;
- Vu la délibération n° 2/2018/SPC du comité syndical en date du 08 février 2018 approuvant le budget 2018 ;
- Vu le compte administratif 2018 présenté par le Président du SPCPF et le compte de gestion 2018 du Trésorier des Îles du Vent, des Archipels et des Îles Australes ;
- Vu le rapport de présentation fourni aux membres du comité ;

Exposé des motifs :
Le SPCPF étant un établissement public régi par les règles de comptabilité publique, les membres du comité syndical doivent se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes par le trésorier receveur du SPCPF, pour l'année 2018, et doivent également se prononcer avant le 30 juin de l'année 2019 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président du SPCPF.
Il est constaté la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier receveur du SPCPF avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le Président. Après en avoir délibéré, le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont adoptés et les décisions suivantes prises.

ADOPTE

Article 1 : Le compte administratif 2018 du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française et le compte de gestion 2018 du Trésorier des Îles du Vent, des Îles Australes et des Archipels sont approuvés comme suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT *(voir tableau p. 59)*
L'intégration du résultat de l'année 2017 de 86 166 199 Fcfp conduit au final à dégager un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018 de **114 619 512 Fcfp**. La répartition par compétence de cet excédent s'établit comme ci-après :

- Administration générale : -9 662 087 Fcfp
- Formation des élus : 10 677 166 Fcfp
- Promotion : 8 788 536 Fcfp
- Restauration scolaire : 7 163 921 Fcfp
- Eau potable : 73 446 009 Fcfp
- Informatique : 24 205 967 Fcfp

EN SECTION D'INVESTISSEMENT *(voir tableau p. 59)*
L'intégration du solde d'exécution de l'année 2017 de 7 461 668 Fcfp affiche un excédent de **5 756 424 Fcfp** au 31 décembre 2018, réparti par compétences comme ci-dessous :

- Administration générale : 3 309 442 Fcfp
- Formation des élus : 505 935 Fcfp
- Promotion : 0 Fcfp
- Restauration scolaire : -158 606 Fcfp
- Eau potable : 1 579 806 Fcfp
- Informatique : 519 847 Fcfp

Il n'est constaté aucun reste à réaliser «RAR» tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.
Aucun besoin de financement n'est nécessaire à l'article 1068.

Article 2 : Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 114 619 512 Fcfp et qu'aucun besoin de financent n'est nécessaire, il est décidé :
L'affectation en report de fonctionnement (compte 002) d'un montant de 114 619 512 Fcfp, se répartissant suivant les compétences comme suit :

- Administration générale : -9 662 087 Fcfp
- Formation des élus : 10 677 166 Fcfp
- Promotion : 8 788 536 Fcfp
- Restauration scolaire : 7 163 921 Fcfp
- Eau potable : 73 446 009 Fcfp
- Informatique : 24 205 967 Fcfp

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

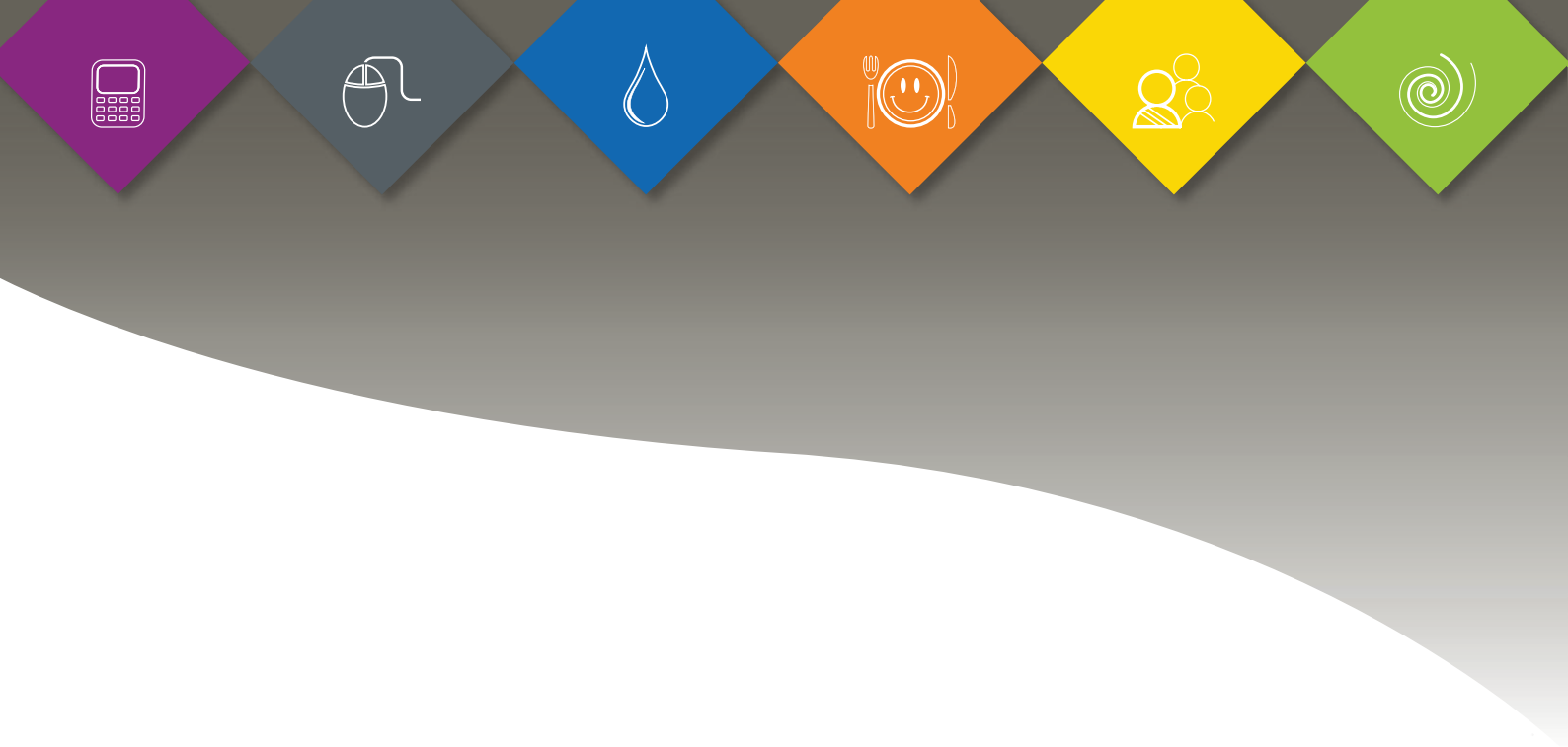

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

19 Servitude Tepihaa II - Patutoa - Papeete
+689 40 50 63 63
communes@spc.pf ▪ www.spc.pf ▪ facebook : spcpf
B.P. 50820 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française

Rapport d'activité 2018